

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION
ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2021



**ICI, COMPOST
ET BROYAT EN
LIBRE SERVICE**



Préambule.....	5
Edito.....	6
Retrospective 2021.....	7
Organisation du service de gestion des déchets.....	8
1.Territoire.....	8
2. Compétences et fonctionnement.....	9

I-INDICATEURS TECHNIQUES

I / Prévention des déchets	11
II/Collecte des déchets	13
1.Quantités collectées.....	13
1.1 Evolutions par rapport à 2020.....	14
1.2 Indices de réduction des déchets par rapport à 2010.....	14
2. La collecte des ordures ménagères et assimilées	15
2.1. Répartition par mode de collecte.....	15
2.2. Collecte en porte à porte.....	15
2.2.1. Présentation.....	15
2.2.2. Modalités.....	15
2.2.3. Fréquence de collecte.....	15
2.3. La collecte en Point d'Apport Collectif (PAC).....	17
2.3.1. Présentation.....	17
2.3.2. Modalités.....	17
2.3.3. Fréquence de collecte	18
3. La collecte en déchèterie.....	19
3.1. Déchets pris en charge par le service.....	19
3.2. Jours et heures d'ouverture des déchèteries	20
3.3. Fréquentation	21
3.4. Tonnages collectés.....	22
4. Comptabilisation dans le cadre de la tarification Incitative	23
4.1. Données globales	23
4.2. Données individuelles.....	23
III/Traitement des déchets.....	25
1. Nature des traitements et localisation des installations.....	25
2. Taux de valorisation	26
3. Matières recyclées issues de la collecte sélective.....	28
3.1. Tonnages recyclés.....	28
3.2. Recycleurs.....	29
4. Refus de tri	30
IV/Le SBA investit dans la transition écologique.....	32
1. Transition énergétique.....	32
2. Solidarité.....	32
V/Ressources humaines du SBA.....	33
1. Description de l'emploi dans le Syndicat.....	33
2. Evolution des dépenses de personnel.....	34
3. Evolution des métiers et des compétences	33
4. Dialogue social.....	34
5. Absentéisme pour raisons de santé.....	34
VI/Information, concertation et gouvernance.....	36

II-INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

I / Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets.....	38
II / Budget, coût du service et financement.....	39
1. Montant annuel global des dépenses liées aux investissements	39
2. Charges du service public.....	41
3. Recettes du service public.....	44
3.1. Fiscalité.....	44
3.2. Redevances Spéciale et Spécifique.....	44
3.3. Autres factures aux usagers.....	46
3.4 Coût et financement du service public	46
3.5 Autres recettes.....	46
4. Coût aidé.....	49
5. Contribution moyenne par habitant	49

III-PERSPECTIVES 2022



Préambule

Ce document est établi conformément aux articles D2224-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, modifié par le décret n°2015-1827.

Ces textes stipulent que les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 a modifié le contenu minimal du rapport, en substitution au décret n°2000-404 du 11 mai 2000, qui définissait son contenu initial.

Le rapport représente pour la collectivité l'opportunité de présenter aux usagers les enjeux du dispositif de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur leur territoire.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- ▶ rassembler et mettre en perspective, dans une démarche de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- ▶ permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Enfin, il est indispensable de tenir compte des évolutions importantes que le secteur des déchets a connues ces dernières années, au premier rang desquelles :

- ▶ le développement des collectes séparées, la mise en place de nouvelles filières de gestion des déchets (filières à Responsabilité Élargie des Producteurs), la diversification et la modernisation des équipements ;
- ▶ la priorité donnée à la prévention des déchets et, plus récemment, à l'économie circulaire ;
- ▶ l'amélioration des outils de connaissance des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets, permettant une analyse économique plus fine ;
- ▶ la prise de conscience accrue des impacts environnementaux, économiques, sociétaux et sanitaires de la gestion des déchets.

Edito

Avec le SBA : L'économie circulaire ne tourne pas en rond ! C'est notre cap pour l'avenir de nos territoires

Réinventer nos modes de consommation, transformer le modèle du tout jetable au profit d'un modèle économique plus circulaire. Voilà le cap emprunté par le SBA depuis quelques années. C'est notre responsabilité de ne pas subir l'inéluctable hausse des coûts du traitement des déchets, en accompagnant nos usagers vers de nouvelles stratégies de réduction de leur production. Il s'agit de donner un sens concret à l'économie circulaire dans nos gestes du quotidien, et les résultats sont là !

2021 : L'année des projets innovants et structurants pour nos territoires !

Parce que les sujets de l'environnement nous préoccupent tous, le SBA s'est adapté pour offrir aux usagers les structures d'un service public incitant les bonnes pratiques.

Le 20 avril 2021, après 11 mois de travaux, le premier pôle de valorisation a ouvert ses portes à Lezoux. On peut déjà affirmer que le déchet n'est pas qu'un problème à traiter : il devient désormais aussi une ressource !

Le pôle propose de multiples solutions de réemploi tel qu'un magasin inversé (la TIK'BOU), une matériauthèque ou encore une aire de

compost et de broyat en libre-service pour nos déchets verts. Cette infrastructure, citée en exemple bien au-delà de nos frontières, est le fer de lance d'une dynamique enclenchée, dont la prochaine étape sera Combronde.

Nos efforts se poursuivent sur le sujet des déchets alimentaires.

Pas moins de 23 composteurs partagés ont déjà été installés, notamment en zone urbaine.

En 2021, Mozac, Vertaizon, et Saint Georges sur Allier ont commencé à trier leurs déchets alimentaires en colonnes. Ils sont ensuite valorisés au méthaniseur du VALTOM et transformés en bio-gaz ou en compost. Ainsi fonctionne la boucle de l'économie circulaire !

Cette énergie collective, fruit des efforts de nos usagers, de l'implication exemplaire de nos agents et de la confiance de nos élus, a reçu le label de l'économie circulaire, encourageant ainsi notre territoire à persévérer dans cette direction.

le Président,
Lionel CHAUVIN



RÉTROSPECTIVE 2021



Le 20 avril, le 1^{er} pôle de valorisation du SBA est ouvert au public à Lezoux, après 11 mois de travaux.



A partir du 1^{er} mai, tous les emballages et papiers se trient !



Le 16 septembre, le SBA reçoit le 1^{er} palier du Label économie circulaire, pour la mise en œuvre de sa politique générale en matière d'économie circulaire.

Du 15 au 19 novembre, la 1^{ère} Coop BTP est organisée sur tout le territoire, l'évènement dédié à l'économie circulaire dans le secteur du B-T-P.



Le 6 novembre à Billom, le Salon Zéro Déchet réunit une quinzaine d'exposants sur le thème de la réduction des déchets et plus de 250 visiteurs !



ORGANISATION DU SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS

1/ Territoire

Le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) a été créé par l'arrêté préfectoral du 17 décembre 1975 pour aider les communes à répondre à leurs obligations de traitement des déchets, compétence transférée par la loi du 15 juillet 1975.

Le territoire du SBA est constitué, en 2021, de **6 établissements publics de coopération intercommunale** (1 communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans et 5 communautés de communes : Combrailles Sioule et Morge, Plaine Limagne, Entre Dore et Allier, Billom Communauté et Mond'Arverne, regroupant **121 communes sur 1 524km², et représentant 164 077 habitants** (population municipale).



Carte des collectivités adhérentes au SBA au 1^{er} janvier 2021



2/ Compétences et fonctionnement

2.1. Compétences

Le SBA collecte les déchets ménagers et assimilés pour le compte de ses EPCI adhérents, qui lui ont transféré cette compétence. La collecte en **points d'apport collectif (PAC), en porte-à-porte (PAP) et en déchèterie est exercée en régie**, c'est-à-dire uniquement par le personnel du SBA, avec le matériel du SBA. Le syndicat assure également le transport de certains déchets collectés en déchèteries jusqu'aux différents exutoires de traitement (pôle Vernéa, centres de tri, plateformes de compostage...).

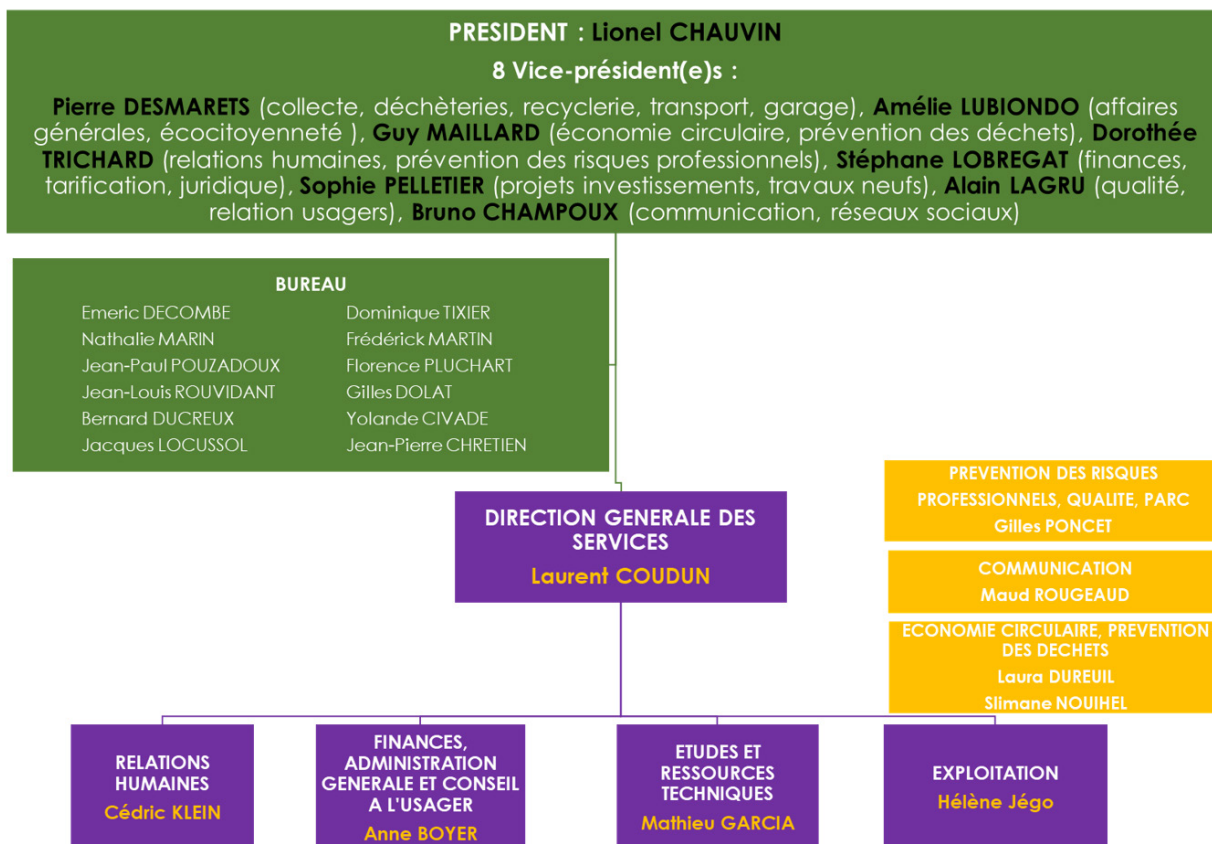
Le SBA, ainsi que les 8 autres structures publiques de collecte des déchets du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire, ont **transféré leur compétence en matière de traitement au Valtom**, depuis le 1^{er} janvier 2014.



2.2. Fonctionnement

Les délibérations sont prises par le **comité syndical, composé de 85 délégués titulaires, élus par leur EPCI d'origine**. Ce comité est renouvelé tous les 6 ans et l'a été en septembre 2020. Le comité syndical a élu en son sein un Président, des Vice-Président (es) et un bureau.

Certains délégués font partie de commissions dédiées (Comité Technique, Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail, Commission d'Appel d'Offres,...) et représentent également le SBA dans d'autres instances (Valtom par exemple).





I- INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT DES DÉCHETS

I / Prévention des déchets

Le SBA, labellisé Economie Circulaire

Le 16 septembre, le SBA recevait officiellement à Paris le **label Economie Circulaire**. La Commission Nationale du label Economie circulaire lui a en effet accordé le **premier palier du label pour la mise en œuvre de sa politique générale en matière d'économie circulaire**.

Cette labellisation salue la forte mobilisation du SBA et de ses partenaires publics et privés engagés dans une démarche ambitieuse. En 2022, le SBA est candidat au 2^{ème} palier du label Economie Circulaire.

La Coop'BTP

Parce que les déchets issus du BTP constituent un gisement important, le SBA et ses collectivités adhérentes, ont organisé le **1^{er} rendez-vous Coop'BTP, l'événement dédié à l'économie circulaire dans le BTP, et plus particulièrement à la réduction, le réemploi, la valorisation des déchets**, du 15 au 19 novembre, sur tout le territoire du SBA. La Coop'BTP a proposé aux entreprises, collectivités et associations des visites, des ateliers, chaque jour en fonction d'une thématique de l'économie circulaire.

L'objectif de cet événement était de sensibiliser les acteurs du territoire gravitant autour du secteur du B-TP à l'économie circulaire, montrer des initiatives exemplaires, les fédérer autour de cette thématique, d'initier de nouvelles démarches et de trouver des solutions concrètes et efficaces pour répondre aux enjeux environnementaux et à la transition écologique.

Une bourse aux matériaux s'est tenue à Aigueperse le dernier jour avec Métabatik, association ayant créé une ressourcerie pour les matériaux.

Lancement d'un nouveau Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Dans le cadre du nouveau Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et de la stratégie Economie Circulaire 2021 - 2027 du SBA, un **diagnostic du territoire** a été établi en 2020. Ce dernier a confirmé que de nombreuses initiatives sont engagées sur le territoire, par les citoyens, les associations, les entreprises, les collectivités, etc.

Il reste néanmoins des marges de manœuvre non négligeables pour éviter la production de déchets et de développer l'économie circulaire : **réduction du**



gaspillage alimentaire, tri des déchets alimentaires en vue de leur valorisation par compostage ou méthanisation, ou encore réemploi des matériaux du BTP ou de divers objets.

Des objectifs ambitieux ont été définis en termes de :

► **prévention** : - 23 kg/hab.an de DMA entre 2020 et 2027, dont -8 kg/hab.an de déchets alimentaires, évités notamment grâce à la lutte contre le gaspillage alimentaire et au compostage) et -8 kg/hab.an de végétaux, grâce au jardinage au naturel, au broyage des branches, etc.,

► **valorisation matière et organique** : 67% en 2027 grâce à un meilleur tri.

► Des objectifs en termes **d'économie circulaire ont également été validés avec la mise en place de boucles locales supplémentaires.**

Le PLPDMA sera évalué chaque année avec les différents partenaires du territoire.

Le SBA organise son 3^{ème}

SALoN
ZÉRO
déchet

AU PROGRAMME

- 10h30 : Atelier DIY Beewrap
- 11h : Rencontre autour des produits d'hygiène lavables
- 14h : Conf-poules et atelier DIY Tawashi
- 16h : spectacle Familial de la Compagnie Ad Hoc

TOUTE LA JOURNÉE

Ateliers réparation, cosmétique maison, customisation de meubles, jardinage au naturel, cuisine anti-gaspi, articles o déchet, Escape Game et création up'cycling

Food truck produits locaux et de saison !

BILLLOM - salle Moulin de l'Etang samedi 6 novembre 10h 18h

ENTRÉE GRATUITE

pass sanitaire

Ecologie industrielle et territoriale - Démarches Eco-RES'PEER à Riom et EC'ENTIEL à Veyre-Monton et La Roche Blanche

14 entreprises du PEER ont été récompensées lors d'une cérémonie de remise des labels. Une nouvelle démarche a été lancée par RLV, en partenariat avec le SBA, et avec les entreprises de la **zone du Biopôle de St Beauzire**. Les 1^{ers} labellisés seront connus en 2022.

Etude de faisabilité pour une recyclerie sur le bassin de l'agglomération de RIOM

Une concertation avec les acteurs du réemploi présents sur le territoire a été menée afin de définir les besoins et potentiels de ce futur projet de recyclerie. Un **Appel à Manifestation d'Intérêt** ayant pour objectif d'identifier un/des porteur(s) de projet potentiel(s) sera lancé en 2022. Le projet pourra ainsi être co-construit et affiné.

Gestion des déchets organiques – obligation de tri à la source des biodéchets en 2024 !

- ▶ Déploiement de la collecte en apport volontaire des biodéchets pour 60 000 habitants : en 2021, les communes de **Mozac, Riom, Vertaizon et Saint-Georges-sur-Allier ont été équipées de points d'apport collectif pour les déchets alimentaires**.
- ▶ Mise en place sites de compostage : **10 sites de compostage partagé et 13 composteurs en établissement** ont été déployés (accueils loisirs, restaurant scolaire, restaurant commercial, composteur pédagogique en scolaire).

ConcerTO

Dans le cadre de ce programme expérimental autour de la matière organique lancé par l'ADEME en 2020 sur le territoire de Billom Communauté, 2 ateliers sur les déchets alimentaires et les déchets verts ont permis de préciser le diagnostic établi en 2020 et d'identifier de premières pistes d'actions à mettre en œuvre. Le 3^{ème} atelier aura lieu en 2022 et un plan d'actions sera établi à l'issue.

Actions éco-citoyennes

- ▶ 1 905 élèves sensibilisés, dans 110 classes, sur 35 communes du territoire,
- ▶ 38 événements accompagnés dans l'amélioration de la gestion de leurs déchets,
- ▶ 24 communes ou associations accompagnées sur des opérations de ramassage de déchets.
- ▶ Salon Zéro déchet à Billom
- ▶ 9 Atelier DIY (fait maison)
- ▶ 3 ateliers se sont tenus à la Tik'bou du pôle de valorisation de Lezoux : jardinage au naturel, fournitures scolaires, Noël Zéro déchet,
- ▶ Animation anti-gaspi lors de l'opération Mon été au Cerey à Riom,
- ▶ 2 diagnostics anti gaspillage réalisés au lycée Marie Laurencin de Riom et à l'EHPAD de Saint-Jean-des-Ollières,
- ▶ 12 interventions ludiques et pédagogiques sur les thèmes du tri et du recyclage des déchets, du compostage, de la prévention...



II / Collecte des déchets

Le SBA collecte les déchets selon 3 modes différents :

- ▶ **en porte-à-porte (PàP)** : ordures ménagères, collecte sélective, biodéchets des professionnels ;
- ▶ **en point d'apport collectif (PAC)** : ordures ménagères, collecte sélective, verre, fibreux, biodéchets ;
- ▶ **en déchèterie** : végétaux, métaux, gravats, appareils électriques, non recyclables...



1 / Quantités collectées

81 304 tonnes de déchets ont été collectées en 2021, soit 495,5 kg/hab.

Définition

- Ordures ménagères et assimilées (OMA) : ordures ménagères, collecte sélective, biodéchets, fibreux, verre.
- Déchets ménagers et assimilés (DMA) : OMA + déchèterie.

		Tonnage	kg/hab
Ordures ménagères et assimilés	Ordures ménagères	23 368	142,4
	Collecte sélective	8 237	50,2
	Fibreux	333	2,0
	Biodéchets	459	2,8
	Verre	6 220	37,9
	Total	38 618	235,4
Déchets issus des déchèteries	Batterie	19,2	0,1
	Bois	4 838	29,5
	Capsules Nespresso	2,2	0,0
	Carton	1 325	8,1
	Cartouches d'encre	1,7	0,0
	DASRI	0,4	0,0
	Déchets dangereux	340	2,1
	Végétaux	11 212	68,3
	DEEE	1 208	7,4
	Mobilier	2 254	13,7
	Métaux	1 217	7,4
	Gravats	10 525	64,1
	Huile alimentaire	9,5	0,1
	Huile de vidange	101	0,6
	Lampes	4,2	0,0
	Non recyclable	8 632	52,6
	Piles	10,3	0,1
	Plastique dur	64	0,4
	Plâtre	675	4,1
	Pneumatiques	247	1,5
Radiographies	0,6	0,0	
Total	42 686	260,2	
Déchets ménagers et assimilés		81 304	495,5

De plus, **12,6 t d'objets ont été déposés dans les caissons réemploi** de nos sites de Riom et Veyre-Monton (celui de Saint-Angel n'ayant pas été collecté).

La boutique inversée **Tik'bou** du nouveau pôle de valorisation de Lezoux qui a ouvert ses portes en avril 2021 rencontre un gros succès.

351 t de textiles ont également été collectées sur le territoire (2,1 kg/hab).

1.1. Evolution par rapport à 2020

On enregistre, par rapport à 2020, **une augmentation de 14,5 % en tonnage (+ 10 284 t) et de 14 % en quantité par habitant (+ 60,7 kg).**

Cette hausse importante est à nuancer après une année 2020 très particulière, notamment rythmée par des confinements et la fermeture de nombreux établissements, dont les déchèteries durant plusieurs semaines.

L'évolution 2020/2021 de certains flux l'illustre bien :

		Tonnage	kg/hab
Ordures ménagères et assimilés	Ordures ménagères	- 2,1 %	- 2,5 %
	Collecte sélective	+ 6,6 %	+ 6,2 %
	Biodéchets	+ 22,8 %	+ 22,2 %
	Verre	+ 2,1%	+ 1,6%
	Total	+ 0,6 %	+ 0,2 %
Déchets issus des déchèteries	Végétaux	+ 39,5%	+ 38,9%
	Mobilier	+ 49,3%	+ 48,6%
	Gravats	+ 42,3%	+ 41,7%
	Métaux	+ 22,3%	+ 21,8%
	Non recyclable	+ 15,1%	+ 14,6%
	Total	+ 30,5 %	+ 29,9 %
Déchets ménagers et assimilés		+ 14,5%	+ 14%

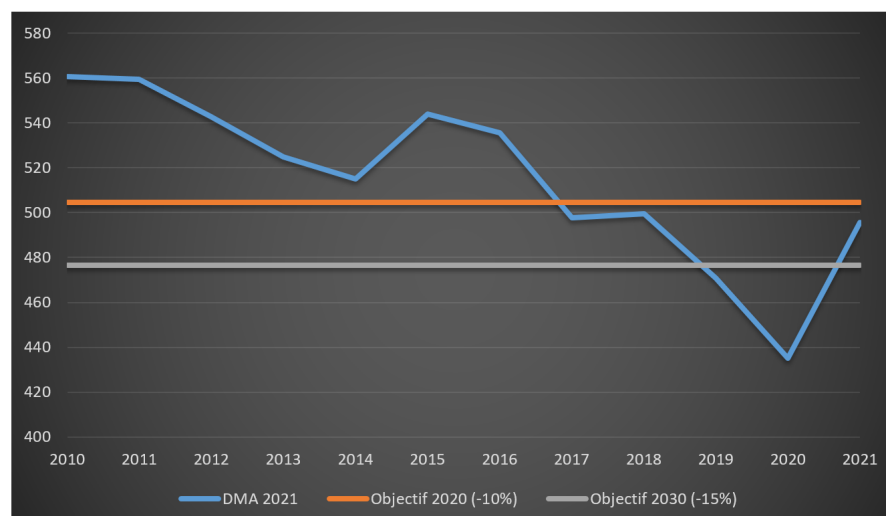
1.2. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

On mesure une **diminution de 11,6 % par rapport à 2010.**

L'objectif de la loi de transition énergétique, visant à réduire de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010, est donc dépassé.

Nous nous éloignons en revanche de l'objectif de - 15 % en 2030 (art. L. 541-1 du code de l'environnement), pourtant atteint l'année dernière.

Les épisodes de crise sanitaires semblent avoir durablement modifiés le comportement de nos usagers.



Evolution des quantités de DMA produites par habitant depuis 2010

2 / La collecte des ordures ménagères et assimilées (OMA)

Le SBA continue de déployer son schéma directeur de collecte. Les objectifs poursuivis sont de :

- ▶ passer, en 3 ans, l'ensemble du territoire en **collecte alternée** en porte-à-porte (1 semaine les OMr, 1 semaine la collecte sélective),
- ▶ développer la **collecte des biodéchets en apport volontaire** dans l'espace urbain et péri-urbain en proximité du méthaniseur de VERNEA,
- ▶ étendre la **collecte PAC en milieu rural et urbain dense**,
- ▶ installer des **PAC fibreux** à proximité des commerces et zones d'activité.

2.1. Répartition par mode de collecte

	PAP	PAC
Biodéchets	99 %	1 %
CS	87,4%	12,6 %
Fibreux	0 %	100 %
OMr	86 %	14 %
Verre	0 %	100 %

2.2. Collecte en porte-à-porte

2.2.1. Présentation

Fin 2021, la collecte en porte-à-porte des OMr et de la CS concernait **73,3 % des foyers du territoire**. A cette date, le SBA assurait **85,5 tournées de collecte hebdomadaire** réparties comme suit :

	Au départ de Riom	Au départ de Pont-du-Château	Total
OMr	25	22	47
CS	17,5	16	33,5
Biodéchets	3	1	4
Mixte OMr/CS	0,5	0,5	1
	46	39,5	85,5

(*) Mixte OMr/CS ne signifie pas que les 2 flux sont mélangés dans une même benne mais que le camion fait une « mini » tournée CS, il va vider et nettoyer la benne puis il fait une « mini » tournée OM.

Un an auparavant, ce chiffre s'élevait à 88,5, soit une baisse de plus de 3,4 %.

2.2.2 Modalités

	OMr	Collecte sélective	Biodéchets
Nombre de points de production desservis	63 830	63 153	156
Nombre de bacs	65 103	64 088	330
Volume total (litres)	10 876 120	14 722 220	85 200
Tonnage collecté en 2021	20 097	7 199	459
Couleur du bac	Particuliers : vert Professionnels : bleu	Jaune	Marron

La taille des bacs dépend notamment du nombre d'habitants composant le foyer. La dotation de base est déterminée sur la base de 30 litres par habitant et par semaine tant pour les OMr que pour la collecte sélective. Les usagers, en fonction de leurs besoins, ont la possibilité de solliciter une évolution de leur dotation pour l'adapter à leur usage.

L'entretien des bacs individuels reste à la charge des usagers.

2.2.3 Fréquence de collecte

Territoire	Fréquence	
	OMr	CS
- Riom Limagne et Volcans - Mond'Arverne Communauté - Billom, Lezoux et Vertaizon	1 fois par semaine	1 fois toutes les 2 semaines
- Plaine Limagne - Entre Dore et Allier - Billom Communauté - Combrailles Sioule et Morge	1 fois toutes les 2 semaines	1 fois toutes les 2 semaines

Seuls quelques professionnels et logements collectifs disposent de fréquences de collecte adaptées à leurs besoins particuliers ou saisonniers.

La collecte a lieu les :

- ▶ lundis et jeudis entre 4h30 et 22h15,
- ▶ mardis et vendredis entre 4h30 et 20h30.

Les collectes ne sont pas assurées les jours fériés, elles sont rattrapées le mercredi de la semaine correspondante.

Concernant les **biodéchets**, les collectes pour les **186 professionnels** concernés sont assurées en C1 (une fois par semaine) ou C2 (2 fois par semaine) en fonction des établissements desservis et des volumes.

Le service Communication du SBA édite un calendrier de collecte propre à chaque commune lors de tout changement dans les jours de passage. Ces documents sont mis en ligne sur le site Internet du syndicat et envoyés lors des changements ou en fin d'année aux communes adhérentes. De nombreuses communes insèrent ce document dans leur bulletin municipal.

Les **fréquences de collecte augmentent en haute saison pour les professionnels du tourisme** (hôtels, restaurants, campings, aire d'autoroute, etc.) afin de tenir compte de l'accroissement de leur activité.

2.3. Collecte en point d'apport collectif (PAC)

2.3.1. Présentation

Les points d'apport collectif (OMr et CS) sont mis en place dans le but d'**optimiser la collecte**. Dans un premier temps, ils ont prioritairement été implantés pour desservir l'habitat dense mais également des usagers ne pouvant être collectés en bacs individuels dans des secteurs pavillonnaires ou ruraux.

Citeo, l'éco-organisme en charge des emballages et des papiers, soutient d'ailleurs financièrement les investissements du SBA dédiés à la collecte sélective et au papier, dans le cadre de son appel à candidature en faveur des mesures d'optimisation de la collecte de ces déchets.

En 2021, 19,5 tournées étaient réalisées chaque semaine :

	Au départ de Riom	Au départ de Pont-du-Château	Total
OMr	5	4	9
CS	2,5	3	5,5
Fibreux	2	1	3
Mixte OMr/CS	1	1	2
	10,5	8	19,5

2.3.2 Modalités

Déployés depuis 2015, 690 PAC OMr, CS et FFOM maillaient le territoire fin 2021.

	CS		OMr		FFOM
	Tambour 30 l	Tambour 90 l (pour professionnels)	Tambour 30 l	Tambour 90 l (pour professionnels)	Tambour 10 l
Abri-bac	62		59		14
Colonnes aériennes	20		18		
Colonnes enterrées	181		182	29	
Colonnes semi-enterrées	37	25	33	30	
TOTAL	300	25	292	59	
	325		351		14
Tonnage collecté	1 039		3 272		16

* Tonnage estimé, car les bacs des abri-bacs sont collectés lors des tournées FFOM desservant les professionnels, donc sans pesée spécifique

3 nouveaux PAC biodéchets sur 3 nouvelles communes

Les communes de Saint-Georges-sur-Allier, Vertaizon et Mozac ont rejoint en 2021 celles de Bouzel, Veyre-Monton et Les Martres-de-Veyre en s'équipant de points d'apport volontaire à biodéchets en centre-ville (avec le soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de l'ADEME).

Aux **Martres-de-Veyre** par exemple, les colonnes ont été utilisées **44 500 fois**, par une cinquantaine de foyers (en moyenne 3 apports par mois), pour permettre la valorisation de **445 000 litres de déchets**.

Le territoire compte donc, à fin 2021, 14 PAC à biodéchets, ainsi que (voir ci-contre) :

	Fibreux	Verre
Population desservie	164 077	
Nombre de colonnes	40	493
Nombre d'habitants par colonne	4 102	333
Tonnage collecté	333	6 220

2.3.3. Fréquence de collecte

La collecte s'effectue selon différentes fréquences, qui dépendent du flux considéré et du taux d'utilisation des PAC : OMr 1 à 2 fois par semaine, CS 1 fois toutes les 2 semaines ou 1 fois par semaine.



3 / La collecte en déchèterie

2021 a été marquée par l'ouverture du 1^{er} pôle de valorisation du SBA à Lezoux, en avril. Le réemploi est fortement mis en avant grâce à une matériauthèque et à la Tik'bou, fonctionnant sur le principe d'une boutique inversée :





les usagers peuvent déposer des objets encore fonctionnels dont ils n'ont plus l'utilité, que peuvent prendre gratuitement d'autres usagers. Conçu entièrement de plain-pied afin de supprimer les risques de chutes et les contraintes de vidages des déchets lourds et/ou volumineux, il comprend des espaces de stockage de déchets en bâtiment, en colonnes aériennes et bacs mais aussi, nouveauté pour le SBA, en compacteurs et en alvéoles au sol. Le nombre de flux permet d'atteindre un taux de valorisation des déchets élevé.

S'inscrivant dans une démarche globale, le site accueille également une centrale solaire de production d'électricité, des animations sur la réduction des déchets, un verger conservatoire, un jardin pédagogique et un poulailler en 2022.

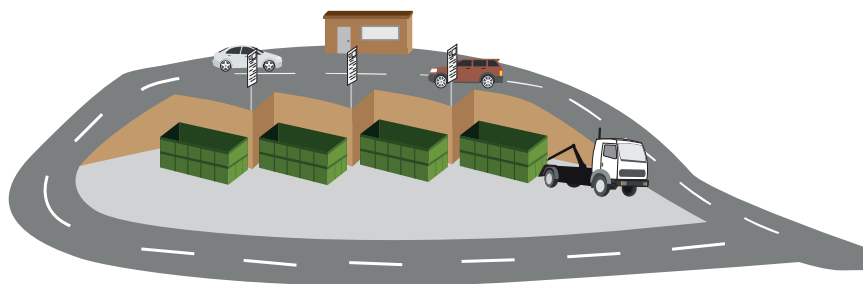
3.1. Déchets pris en charge par le service

Les déchèteries acceptent les déchets suivants :

	Aigueperse	Billom	Châtel-Guyon	Ennezat	Lezoux	Maringues	Riom	Saint-Angel	Veyre-Monton	Volvic
Réemploi										
NR										
Bois										
Carton										
Végétaux										
Gravats										
Plâtre										
Plastique dur										
Métaux										
Polystyrène										
DASRI										
Meubles										
Huile de vidange										
Huile alimentaire										
Pneus										
Textile										
DEEE										
Piles										
DDM										
Batteries										
Papier										
Lampes										
Capsules Nespresso										

 conteneur spécifique
 benne

3.2. Jours et heures d'ouverture des déchèteries



Des modifications ont été apportées aux horaires des déchèteries en 2021 :

- ▶ ouverture du **Pôle de Lezoux en avril** avec une amplitude d'ouverture plus large que l'ancienne déchèterie : 8h-19h en été et 8h30-18h en hiver,
- ▶ ouverture de Billom sur la journée entière du lundi,
- ▶ simplification des horaires de Riom, Veyre-Monton et Lezoux avec les mêmes créneaux toute la semaine : fermeture entre 12h30 et 13h30, y compris le samedi.

Déchèterie	Jours d'ouverture	Du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2021	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre 2021	Du 1 ^{er} novembre au 31 décembre 2021
AIGUEPERSE RN9 Lieu-dit les Granges 63260 Aigueperse	du mardi au samedi inclus	8h30-12h30 13h30-17h	8h30-12h30 13h30-18h30	8h30-12h30 13h30-17h
BILLOM Chemin de la Barbarade 63160 Montmorin	du lundi au samedi inclus	8h30-12h30 13h30-17h	8h30-12h30 13h30-18h30	8h30-12h30 13h30-17h
CHATEL-GUYON Chemin de la Croix des Roberts 63140 Châtel-Guyon	du mardi au samedi inclus	8h30-12h30 13h30-17h	8h30-12h30 13h30-18h30	8h30-12h30 13h30-17h
ENNEZAT Rte d'Entraigues - Champ Poursy 63720 Ennezat	du mardi au samedi inclus	8h30-12h30 13h30-17h	8h30-12h30 13h30-18h30	8h30-12h30 13h30-17h
LEZOUX Rte de Ravel (D20) 63190 Lezoux	du mardi au samedi inclus	8h30-12h30 13h30-17h <i>(ancienne déchèterie)</i>	8h-12h30 13h30-19h	8h30-12h30 13h30-18h
	le samedi		8h-19h (sans interruption)	
MARINGUES Rte de Luzillat 63350 Maringues	du mardi au samedi inclus	8h30-12h30 13h30-17h	8h30-12h30 13h30-18h30	8h30-12h30 13h30-17h
RIOM Avenue Hector Berlioz D211, Chemin de Maupertuis, lieu-dit le Polbiat 63200 Riom	du lundi au vendredi inclus	8h-12h30 13h30-18h	8h-12h30 13h30-19h	8h30-12h30 13h30-18h
	le samedi	8h-18h (sans interruption)	8h-19h (sans interruption)	
SAINT ANGEL Rte de la Vareille 63410 St Angel	mardi - samedi	8h30-12h30 13h30-17h		8h30-12h30 13h30-17h
	mardi - vendredi - samedi		8h30-12h30 13h30-18h30	
VEYRE-MONTON rte départementale 213, lieu-dit La Nave 63960 Veyre-Monton	du lundi au vendredi inclus	8h-12h30 13h30-18h	8h-12h30 13h30-19h	8h30-12h30 13h30-18h
	le samedi	8h-18h (sans interruption)	8h-19h (sans interruption)	
VOLVIC Chemin des Prades – Section Champploup 63530 Volvic	du mardi au samedi inclus	8h30-12h30 13h30-17h	8h30-12h30 13h30-18h30	8h30-12h30 13h30-17h

3.3. Fréquentation des déchèteries

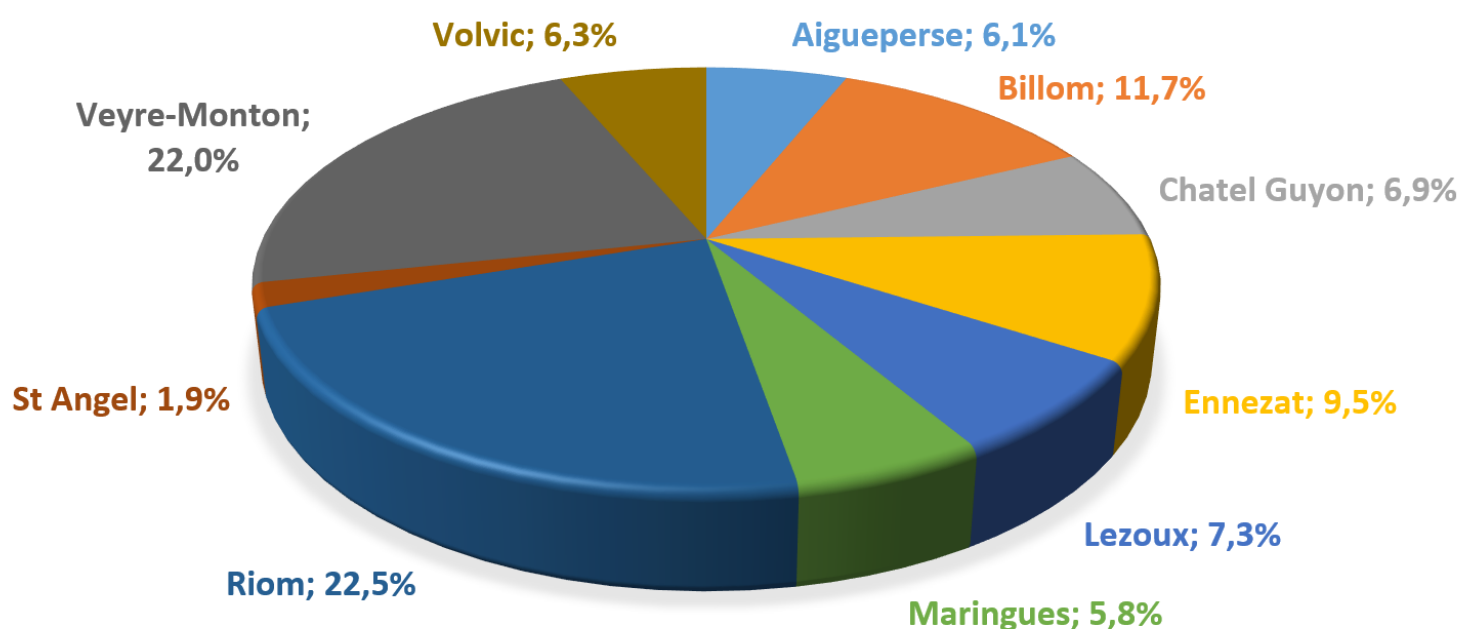
L'année 2021 signe un net **rebond de la fréquentation des déchèteries**, après une année 2020 marquée par leurs fermetures durant plusieurs semaines liées à la pandémie de Covid 19.



	Aigueperse	Billom	Chatel Guyon	Ennezat	Lezoux	Maringues	Riom	St Angel	Veyre-Monton	Volvic	Total
2019	19 554	41 244	23 623	29 556	11 838	20 889	74 006	5 646	68 928	18 447	313 731
2020	16 876	32 742	15 756	23 228	13 950	16 882	58 779	5 683	57 501	16 974	258 371
2021	21 728	41 760	24 704	34 176	26 142	20 810	80 752	6 668	78 718	22 653	358 112

Nombre de passages par déchèterie

Les sites les plus fréquentés restent toujours Riom et Veyre-Monton, loin devant les autres. A noter la fréquentation du pôle de valorisation de Lezoux, ouvert en avril 2021.

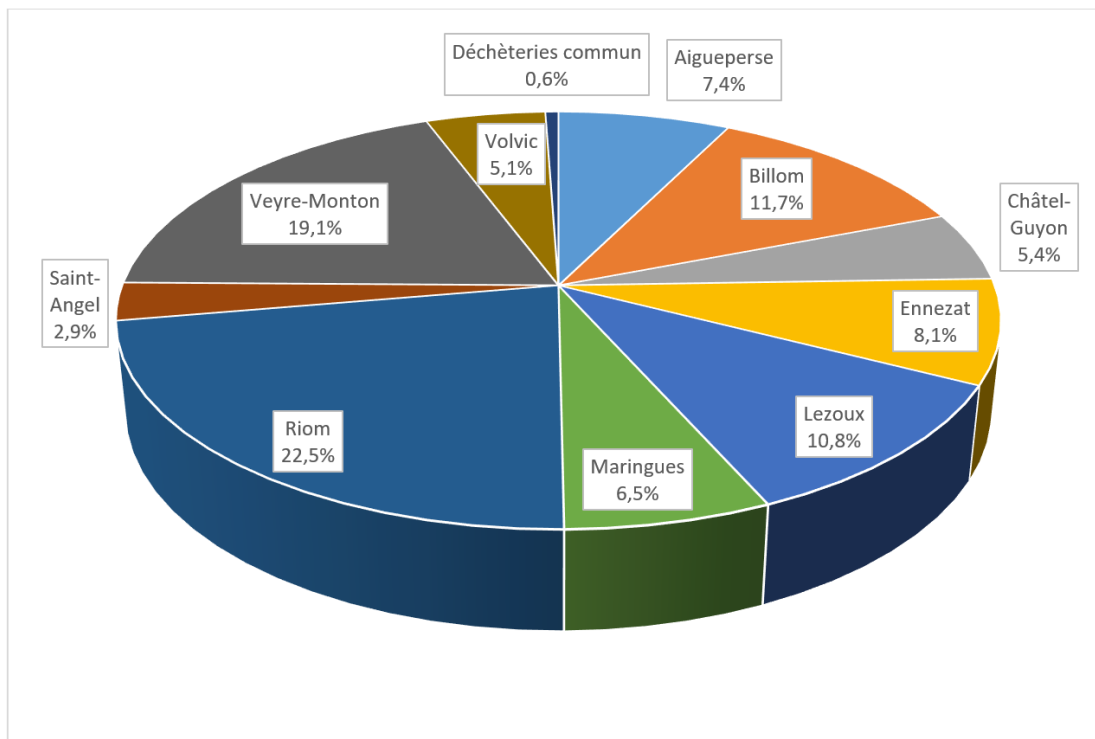


Répartition graphique de la part de chaque site dans la fréquentation totale des déchèteries

3.4. Tonnages collectés

Les tonnages collectés en 2021 **augmentent de 30,6 % par rapport à 2020**, avec une hausse de 10 000 t. Les déchèteries de **Riom et Veyre-Monton** restent également les sites les plus importants en termes de tonnages collectés. Nous notons que le pôle de valorisation dispose des plus forts ratios quantité apportée/passage sur les DEEE, les métaux et les batteries, démontrant l'**efficacité du système de protection de ces matières** (vidéosurveillance et bâtiments béton).

Le site de Lezoux dispose également du plus fort ratio quantité apportée/passage sur les gravats et végétaux, fruit de la **simplification des dépôts de ces flux par les usagers** (déchèterie à plat, vidage au sol direct). Globalement ces éléments expliquent que le pôle de Lezoux représente 7,3 % des passages mais 10,8 % des quantités apportées.



La dénomination **Déchèteries commun** correspond :

- ▶ aux matières collectées sur les déchèteries puis massifiées sur des sites SBA : lampes, pneus (sur une partie de l'année, hors déchèteries de Riom et Veyre-Monton) ;
- ▶ au plâtre, quand il est collecté en colonne, sur les déchèteries hors sites de Riom et Veyre-Monton. Le camion effectuant une tournée globale, la pesée sur l'exutoire correspond à la somme des tonnages de chaque déchèterie, sans pouvoir affecté une donnée précise à chaque site.
- ▶ aux pneus après démantèlement des roues par Avenir Insertion.

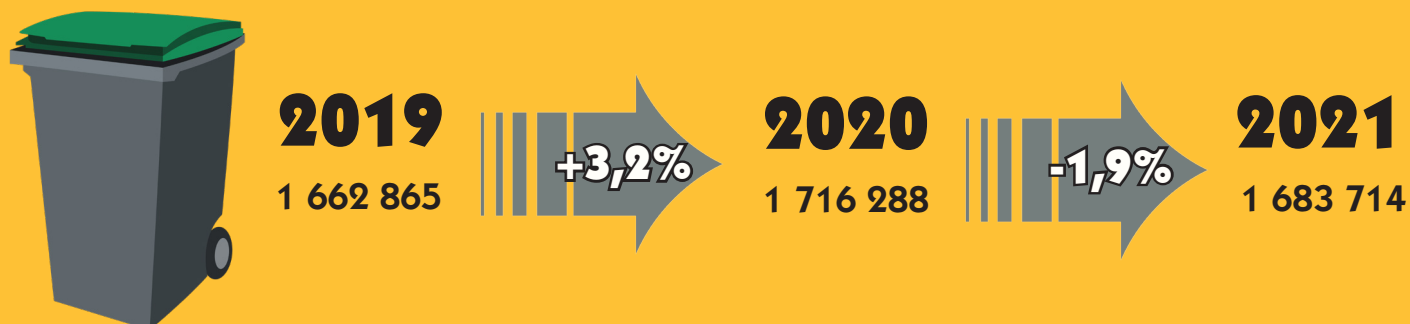


4 / Comptabilisation dans le cadre de la Tarification incitative

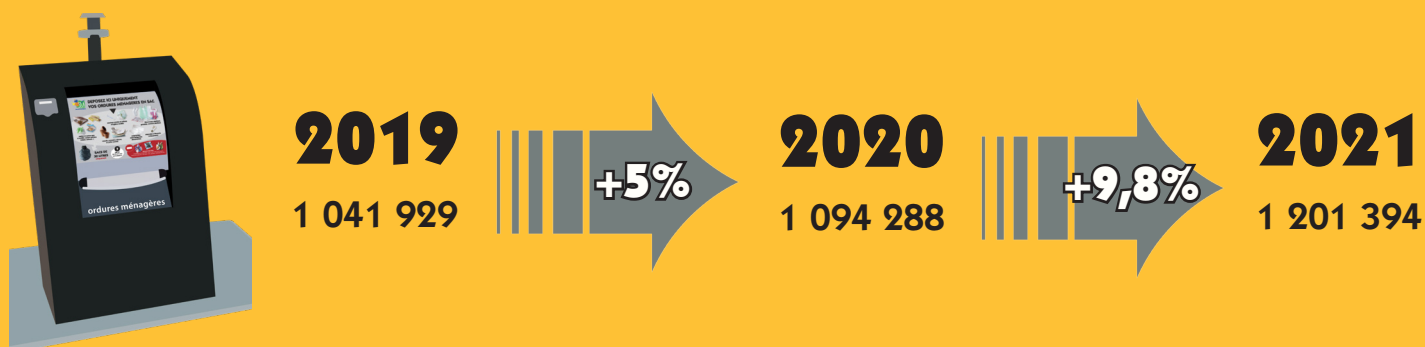
4.1. Données globales

Après une année 2020 marquée par la 1^{ère} augmentation du nombre des levées de bacs, **2021 renoue avec la tendance à la baisse**. Les apports en PAC continuent leur augmentation, portés par le développement du parc de colonnes. L'augmentation de 2020 s'explique par plusieurs paramètres liés à la gestion de la crise Covid (fermeture des déchèteries, télétravail, retour des étudiants, pas ou peu de départs en vacances, fermeture des cantines et restaurants...).

NOMBRE DE LEVÉES DE BACS (OM, CS, BIODÉCHETS)



NOMBRE D'APPORTS (OM, CS, BIODÉCHETS)



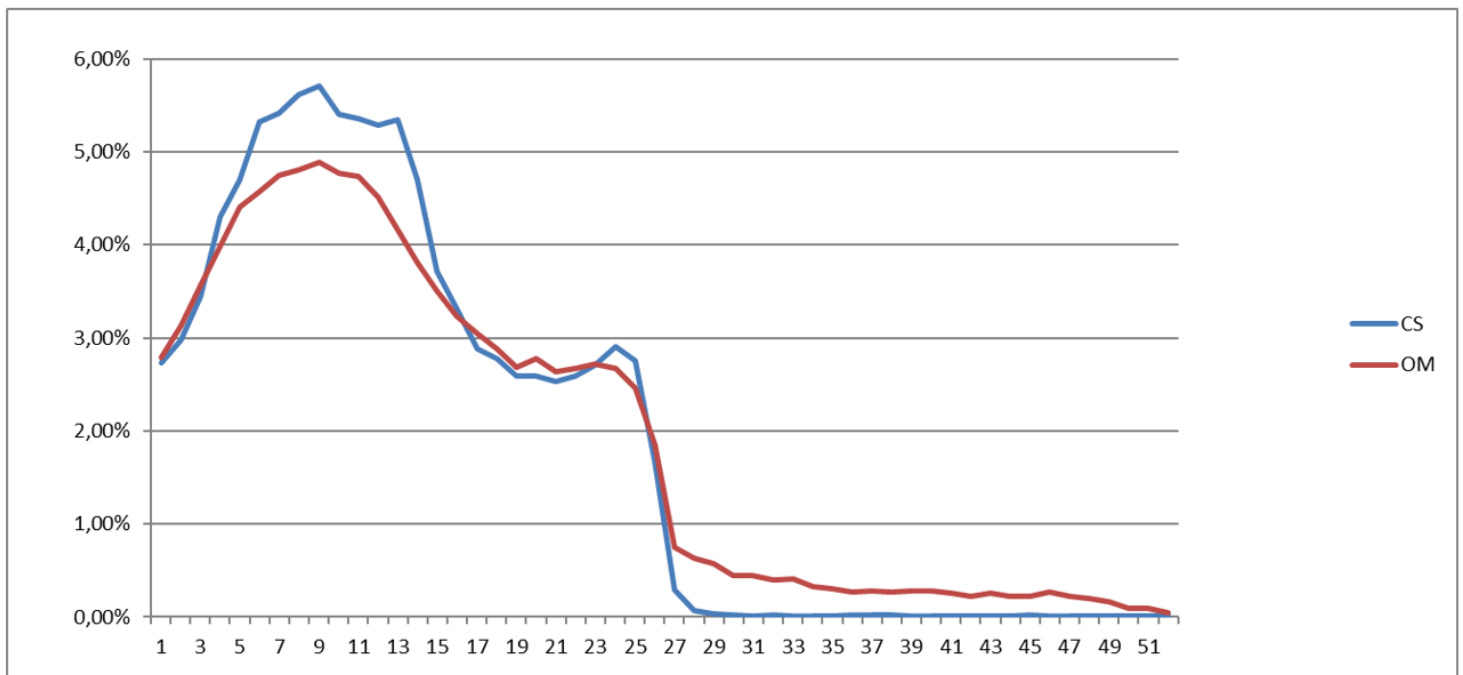
L'augmentation des apports en PAC est liée à la poursuite du déploiement de nouvelles colonnes d'apport collectif.

4.2. Données individuelles

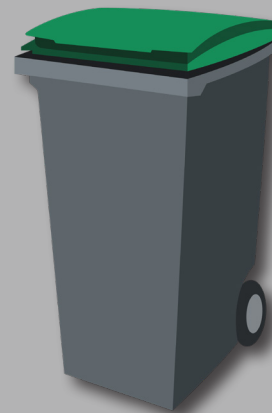
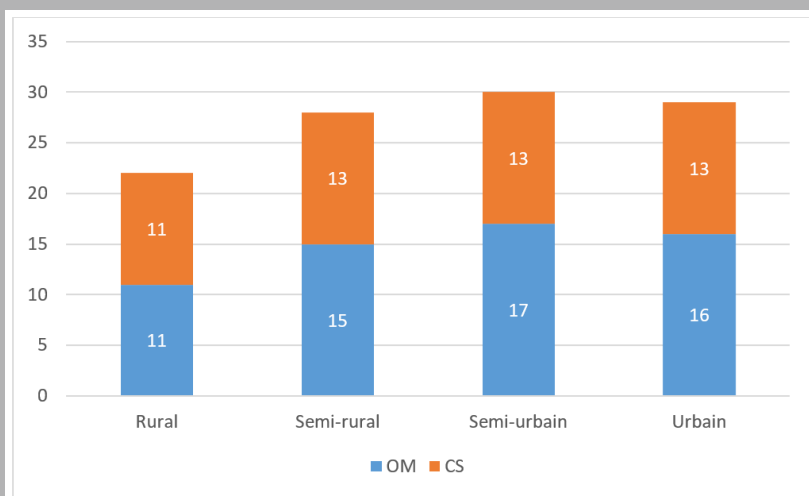
Chaque ménage a utilisé en 2021 en moyenne annuelle le service de la manière suivante :

- ▶ **OMr : 15 levées de bacs / 37 apports**
- ▶ **CS : 13 levées de bacs / 27 apports.**

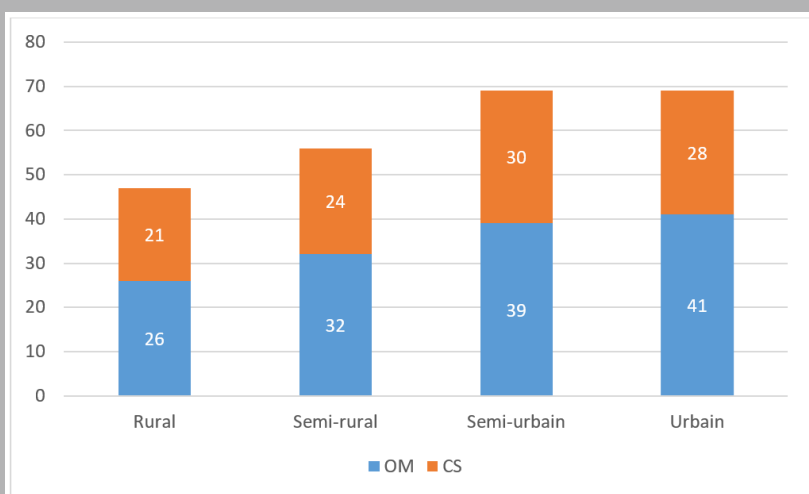
Ces faibles taux d'utilisation du service sont un des avantages d'une tarification à la levée par rapport à une facturation au poids. Ils permettent, en porte-à-porte, des optimisations de la collecte, favorisant la maîtrise des coûts.



Ce graphique montre la fréquence de présentation des bacs : le comportement le plus courant consiste à sortir le bac CS ou OMr 9 fois par an, soit une fois tous les 40 jours.



Nombre de levées moyennes par flux et par typologie d'habitat



Nombre d'ouvertures moyennes par flux et par typologie d'habitat

Cette année encore, nous constatons une plus faible utilisation du service sur la partie rurale du territoire. Cela peut s'expliquer par des modes de consommation différents, une pratique plus importante du compostage, davantage d'animaux domestiques.

III / Traitement des déchets

De ce côté-là, l'année a été marquée par l'entrée en vigueur de **l'extension des consignes de tri le 1^{er} mai**. Le centre de tri Echaliier Paprec de Clermont a fait pour cela l'objet d'importants **travaux** pour prendre ce virage technique, technologique et organisationnel, de mars à aout 2021, nécessitant sa fermeture. Une partie des déchets collectés durant cette période a été mise en balle pour tri ultérieur, l'autre acheminée sur **les centres de tri DELTA de Lansargues (34) et TRIVALO69 de Chassieu (69)**.

Les trous du trommel (sorte de tambour de machine à laver, placé en début de process et destiné à écarter les déchets fins qui pourraient nuire à un tri de qualité) sont passés de 80 mm de diamètre à 40 mm, permettant ainsi de **trier une plus grande part des tonnages entrants**.

Autre nouveauté, les matières métalliques contenues dans ces déchets écartés, appelés fines de tri, sont désormais **extraites grâce à un aimant et un courant de Foucault**. Rentrent donc dorénavant **dans les consignes de tri les plaquettes de médicaments, le papier d'aluminium, les capsules de café en aluminium, les capsules et couvercles de bouteilles et bocaux...**

Les machines de tri ont également été adaptées et complétées pour permettre le tri de nouveaux flux.

Désormais, le centre de tri est en mesure de produire des flux de :

- ▶ Gros de magasin : mélange de papier /carton
- ▶ Journaux revues magazines
- ▶ Ecrits bureautiques
- ▶ Carton ondulé
- ▶ Papier carton complexé : emballages de liquide alimentaire type briques de crème, de jus de fruit, de lait, de soupe... ;
- ▶ Papier carton non complexé : cartonnettes d'emballage de biscuits, yaourts, pâtes... ;
- ▶ Acier : boîtes de conserve, aérosols, capsules et couvercles de bouteilles et bocaux... ;
- ▶ Aluminium : barquettes, canettes, aérosols, opercules, capsules de café, plaquettes de médicaments... ;
- ▶ Films plastique :
 - Mix PEHD-PP : déchets d'emballages ménagers rigides alimentaires, hygiène, entretien... ;

- PET clair : bouteilles et flacons transparents ou faiblement colorés ;
- Mix PEBD : déchets d'emballages ménagers souples en PE (sacs de caisse, sacs poubelle, papier bulle) ;
- ▶ Flux développement :
 - PET foncé et opaque : bouteilles, flacons, pots et barquettes monocouche,
 - PET clair : barquettes monocouche,
 - PS : pots et barquettes monocouche,
 - Barquettes multicouches, emballages rigides complexes en plastique.

La liste des déchets refusés évoluent donc avec celle des déchets acceptés, notamment :

- Emballages et papiers d'une taille inférieure à 4 cm (hors alu et acier) ;
- Emballages bois (cagette, camembert...) ;
- Chips de polystyrène ;
- Filets de pomme de terre ;
- Papier cadeau aluminisé...

Le nouveau process de tri a été mis en service en aout 2021, avec une montée en charge progressive.

Le 11 septembre, un incendie s'est déclaré dans un des bâtiments du centre de tri Echaliier Paprec.

Un délestage a rapidement été organisé afin de maintenir le tri des déchets de collecte sélective collectés. Les centres de tri de Chassieu, de Lansargues ainsi que celui de Seiches-sur-le-Loir (49) ont été sollicités. Cet état dégradé est encore en cours début 2022.

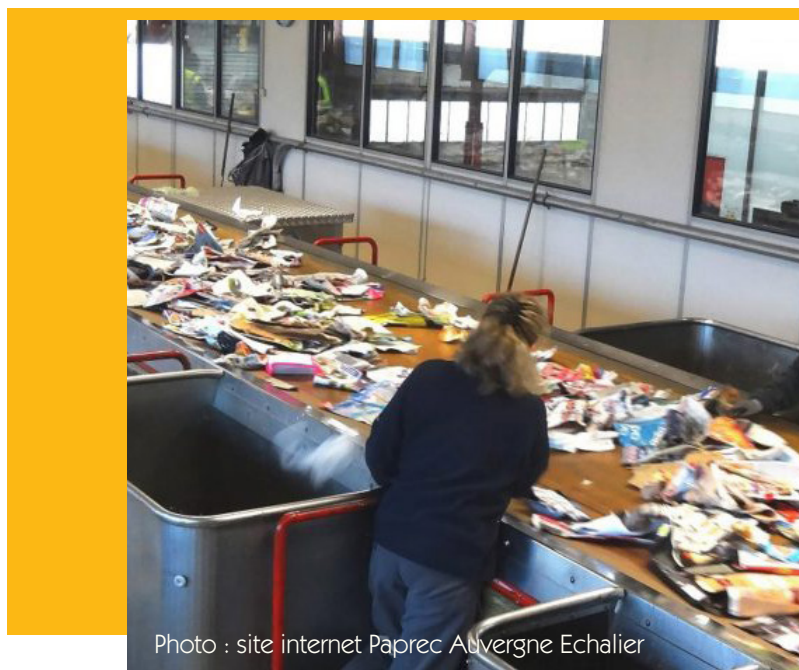


Photo : site internet Paprec Auvergne Echaliier

1 / Nature des traitements et localisation des installations

Les déchets collectés sont envoyés vers les filières les plus adaptées à leur nature :

Déchets	Prestataire	Commune	Type de traitement
OMr	Vernéa Puy-Long	Clermont	Incinération avec production d'électricité Enfouissement après stabilisation
Collecte sélective	Echalier	Clermont	Tri, puis recyclage matière
Fibreux	Echalier	Clermont	Tri, puis recyclage matière
Biodéchets	Vernéa	Clermont	Méthanisation avec production d'électricité
Verre	Echalier	Clermont	Recyclage matière
Batterie	Chimirec	Mende	Neutralisation, Recyclage matière
Bois	Ecovert Boilon	Lempty	Recyclage matière
Capsules Nespresso	Suez	Pont-du-Château	Recyclage matière, Compostage
Carton	Echalier	Clermont	Recyclage matière
DASRI	La boîte à papiers		Incinération avec cogénération
Déchets dangereux	Chimirec	Mende	Incinération avec récupération d'énergie, Recyclage matière
Végétaux	Vernéa Veolia Ecovert Boilon	Clermont Aubiat Lempty	Compostage
DEEE	Veolia	Gerzat	Dépollution, Recyclage matière
Meubles	Praxy Claustre	Issoire Courpière	Recyclage matière Incinération avec récupération d'énergie
Métaux	Praxy	Gerzat	Recyclage matière
Gravats valorisables	Colas	Gerzat	Recyclage matière
Gravats non valorisables	Puy-Long	Clermont	Enfouissement
Huile alimentaire	Chimirec	Mende	Biocarburant
Huile de vidange	Chimirec	Mende	Incinération avec récupération d'énergie Régénération
Lampe et tube	Triade Electronique	Chassieu	Dépollution Recyclage matière
Non recyclable	Vernéa	Clermont	Incinération avec production d'électricité
Piles	Paprec Recydis	St Ours	Recyclage matière
Plastique	Suez puis Veolia	Riom puis Gerzat	Recyclage matière
Plâtre	Echalier	Enval	Recyclage matière
Pneus	Procar	Joze	Recyclage matière
Verre	Echalier	Clermont	Recyclage

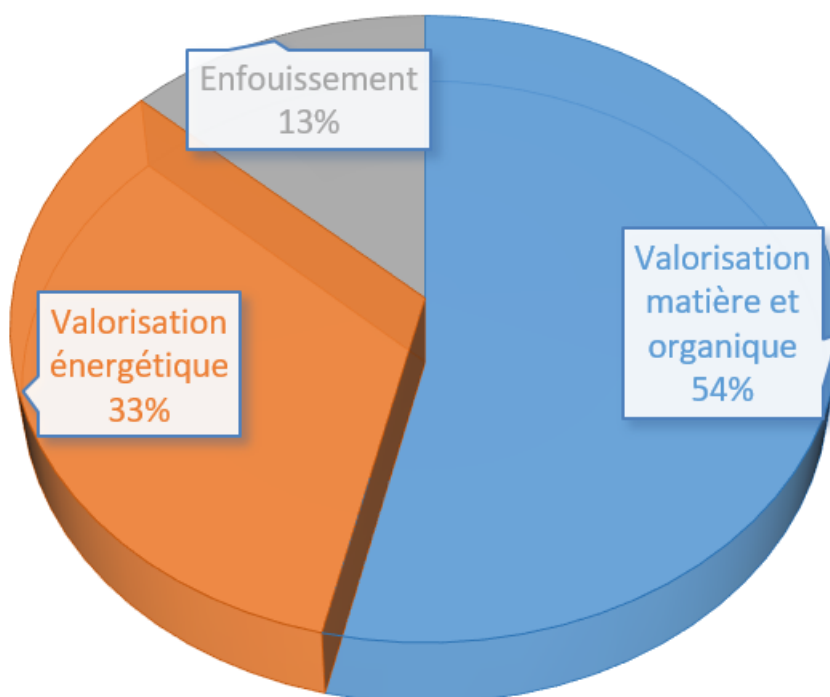
2/ Taux de valorisation

La **loi de transition énergétique** (LTE) définit plusieurs taux de valorisation, calculés sur la base des tonnages de déchets non dangereux non inertes orientés vers des installations de

- ▶ **recyclage, compostage et méthanisation pour la valorisation matière et organique,**
- ▶ **incinération avec production d'énergie** (électricité et/ou chaleur).



	Objectif 2025 issu de la loi de transition énergétique	2020	2021
Valorisation matière et organique	65 %	49,7 %	53,6 %
Valorisation énergétique		39,4 %	33,3 %
Enfouissement	- 50 % par rapport à 2010	10,9 %, soit - 84,9 %	13,1 %, soit -79,9 %



Taux de valorisation enregistrés en 2021

La valorisation matière et organique progresse de manière importante entre 2020 et 2021, notamment tirée par l'**augmentation des tonnages collectés de végétaux (+ 3 177 t), du mobilier (+ 744 t), du bois (+ 739 t), de la collecte sélective (+ 518 t)**. A noter également la **hausse du tonnage de métaux : + 222 t**. Si les non recyclables de déchèterie augmentent (+ 1 134 t), les ordures ménagères baissent dans le même temps (- 432 t).

L'atteinte de l'objectif de valorisation matière et organique en 2025 reste toutefois ambitieux et passera par le renforcement de la prévention (compostage, réutilisation/réemploi...) et par l'évitement (bonne application des consignes de tri, mise en place de nouveaux flux...).

3/ Matières recyclées issues de la collecte sélective

3.1. Tonnages recyclés

Le **tri** de la collecte sélective a permis d'acheminer vers les recycleurs finaux **6 170 t de matières**, soit plus de 37 kg/hab :

	t	kg/hab
Papier - carton	5 205	31,7
Briques alimentaires	109	0,7
Acier	146	0,9
Alu	13	0,1
Plastiques	697	4,2
	6 170	37,6

Ces chiffres sont en diminution par rapport à 2020 :

	t	kg/hab
2020	6 302	38,9
2021	6 170	31,7
Variation	- 2,1 %	- 18,5 %

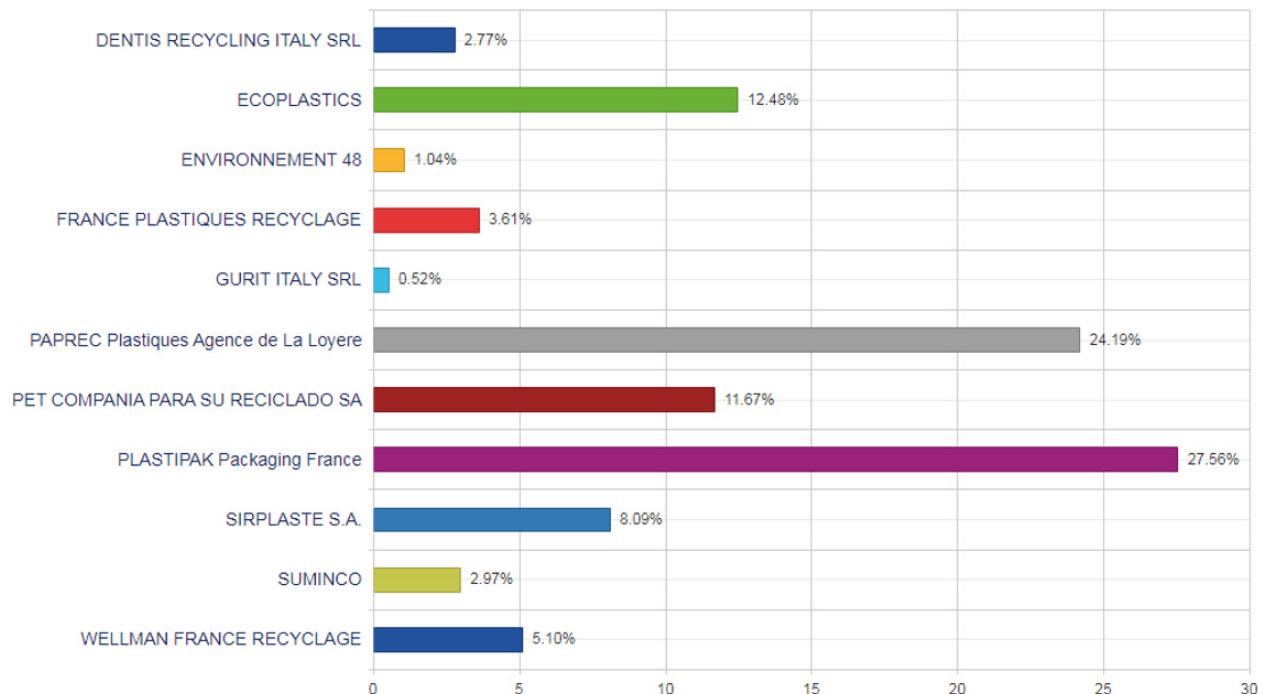


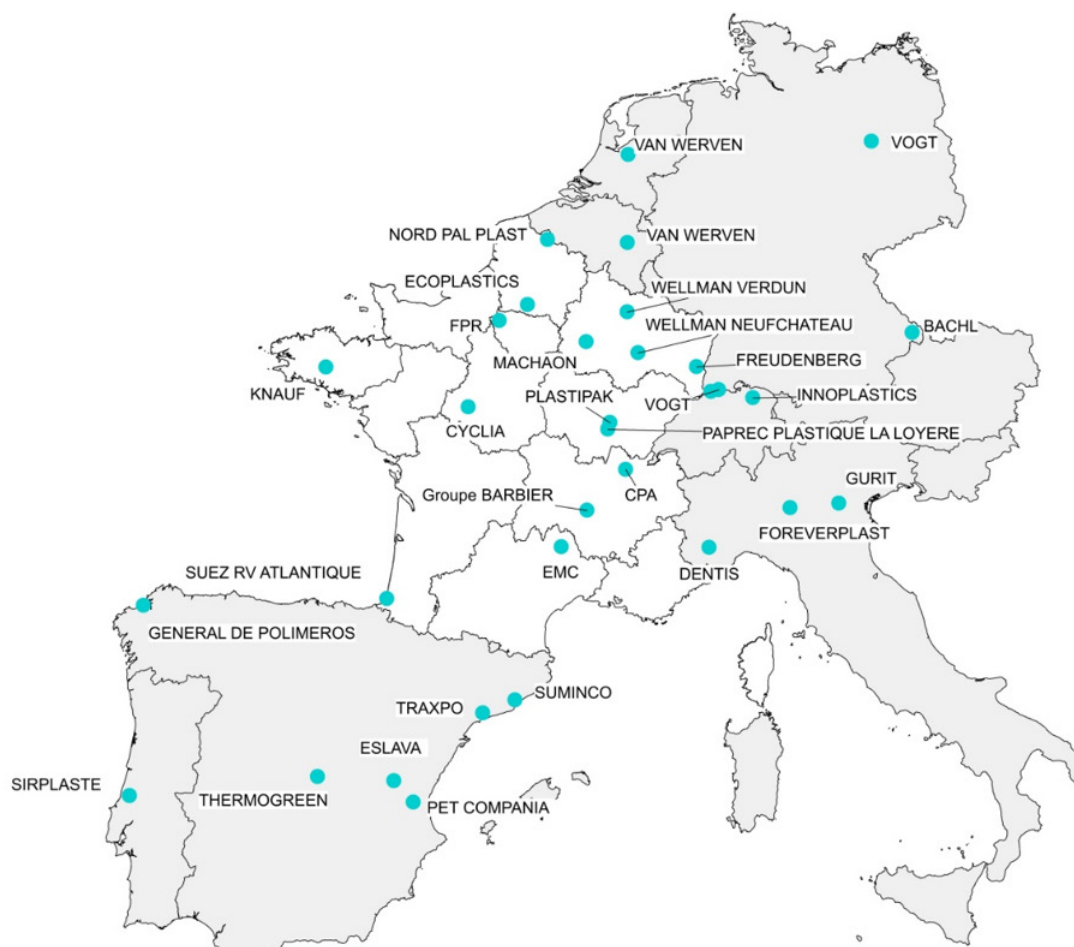
3.2. Recycleurs

Une fois triées et éventuellement conditionnées, les matériaux sont envoyés chez des recycleurs spécialisés, qui les réintègrent dans leurs process de production.

Matière	Repreneur	Option de reprise	Usine de recyclage
Carton de collecte sélective	Revipac	Filière	SMURFIT KAPPA RECYCLING France,
Carton de déchèterie	Revipac	Filière	SMURFIT KAPPA RECYCLING France
Briques alimentaires	Revipac	Filière	Lucart SAS, Essity Operations France, Saica El Burgo (Espagne)
Acier	ArcelorMittal	Filière	Aciéries de Fos-sur-Mer (13), Zumarraga et Olaberria (Espagne)
Alu	Affimet	Filière	Regeal Affimet (60)
Plastiques	Valorplast	Filière	Voir ci-dessous
Verre	O-I MANUFACTURING France	Filière	Maltha - Béziers (34) Solover - Veauche (42) Maltha – Lavilledieu (07)

Concernant les plastiques, le recyclage a eu lieu majoritairement en France.





4/ Refus de tri

Les refus sont les déchets mélangés aux papiers et emballages ne respectant pas les consignes de tri :

- ▶ **ordures ménagères** : biodéchets, couches... ;
- ▶ **déchets faisant l'objet de filières spécifiques** : piles, ampoules, appareils électriques, médicaments... ;
- ▶ **déchets autres qu'emballages** : pots de fleurs, jouets, objets métalliques... ;
- ▶ déchets certes recyclables mais **imbriqués** (emballages en carton coincés dans une boîte de conserve par exemple) ou non déballés.

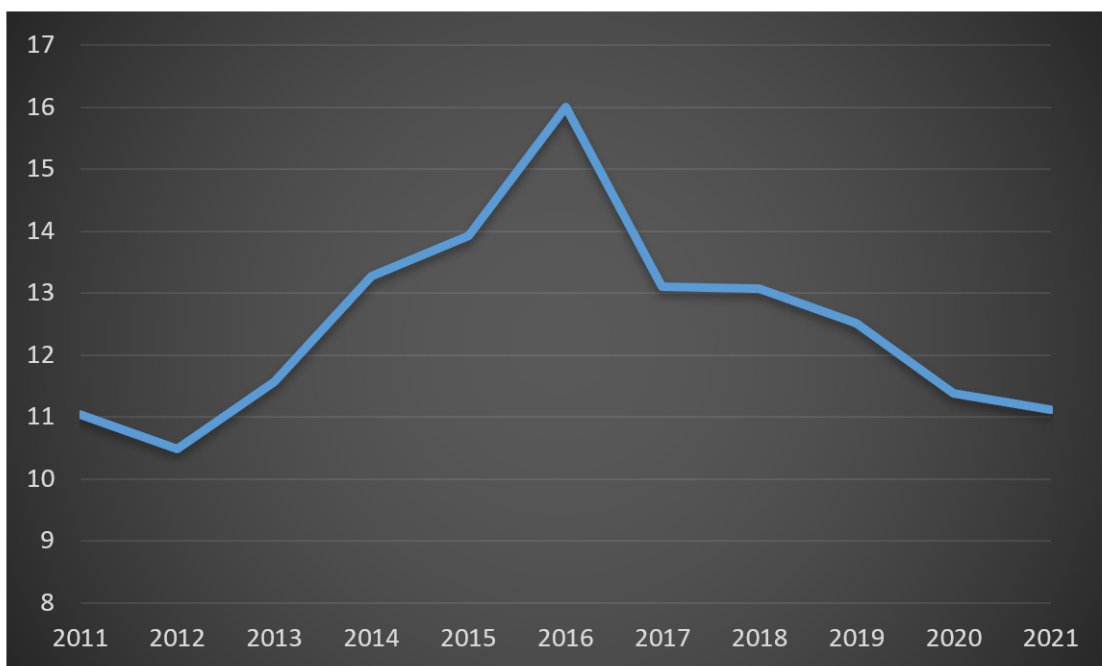
Ces refus sont habituellement incinérés à Vernéa. En cette année particulière, les refus ont été acheminés vers les usines d'incinération proches des centres de tri de délestage.

Les refus constituent un enjeu environnemental et financier conséquent pour la collectivité, car transportés et traités deux fois.

En 2021, chaque usager du SBA a produit 11,1 kg de refus, soit une baisse de 2,3 % par rapport à 2020.

Ce chiffre diminue depuis le pic enregistré en 2016 (16 kg/hab) grâce aux mesures mises en place par les équipes du SBA et à l'extension des consignes de tri, intervenue au 1er mai 2021.

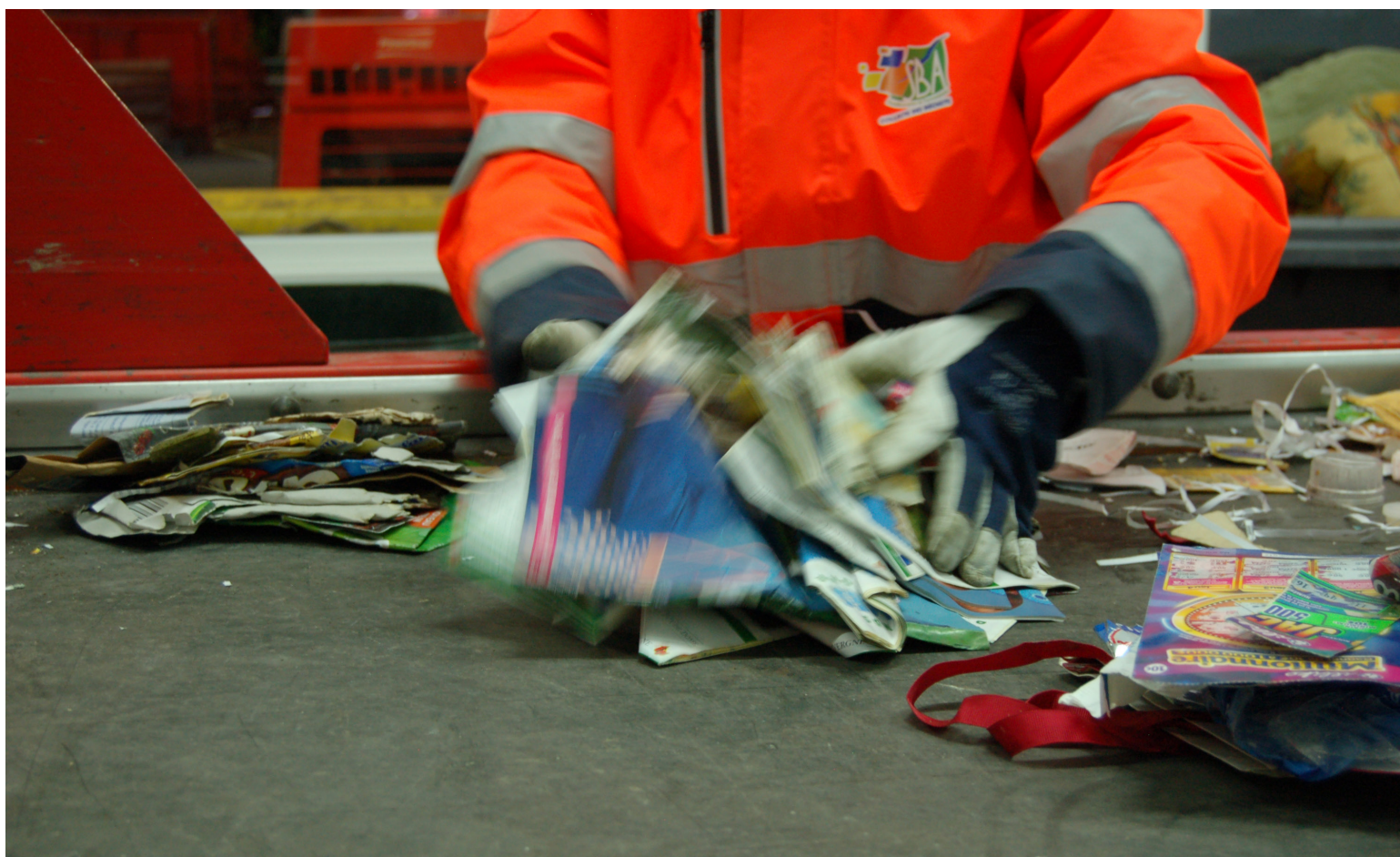
L'objectif visé est celui inscrit dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de 8 kg/hab à l'horizon 2031.



Evolution des taux de refus annuels (en kg/hab)

Pour lutter contre les refus de tri, trois actions ont été poursuivies en 2021 :

- ▶ des « suivis de collecte en porte-à-porte » : vérification des bacs jaunes et visite aux usagers ayant fait une erreur,
- ▶ signalement par les ripeurs des bacs CS contenant des OMr ou du verre puis courrier personnalisé adressé à l'utilisateur,
- ▶ participations d'agents du SBA aux caractérisations.



IV. Le SBA investit dans la transition écologique

1 / Transition énergétique

Le gasoil est la principale consommation d'énergie, et source d'émissions de gaz à effet de serre, du syndicat.

Afin d'assurer ses missions de service public, le SBA a **consommé l'année dernière 677 256 litres de gasoil**. Ce volume est en **constante diminution** depuis plusieurs années, grâce en particulier à la **baisse des tonnages transportés** permise par les **efforts de réduction des déchets des usagers**, au **développement de la collecte en PAC** et à la **réduction des fréquences de collecte**.

Le SBA s'investit également dans la transition énergétique en favorisant la **production d'énergies renouvelables**. Après le siège riomois du SBA équipé d'une chaudière à granulés couplée à un chauffe-eau solaire, le syndicat a investi le champ de la **production d'électricité en installant une centrale de 36 kWc au pôle de valorisation de Lezoux**. Celle-ci a produit 9,93 MWh d'électricité solaire suite à son raccordement au réseau public le 22 juillet, avec un potentiel de production annuelle estimé à environ 42 MWh.

Deux autres installations photovoltaïques seront raccordées au réseau en 2022 :

► les ombrières solaires du parking du siège, d'une puissance de 200 kWc ;

2 / Solidarité

Le SBA s'associe à des **structures de l'économie sociale et solidaire (ESS)** dans le cadre de ses missions de service public de gestion des déchets ménagers :

► en déchèterie, **les textiles sont collectés et triés par les Mains Ouvertes et l'association Le Relais** ;

► 2 structures collectent les objets pouvant faire l'objet d'un réemploi déposés dans **les caissons de Riom et Veyre-Monton (Les Mains Ouvertes) et Saint-Angel (ressourcerie L'Ent'Remise)** ;

► les radiographies sont collectées en déchèterie par l'association **Pharmaciens Humanitaires d'Auvergne Matériel Médical (PHAMM)**,



► la centrale photovoltaïque au sol du site du Bois de l'Aumône à Culhat, d'une puissance de 4 800 kWc pour 5 474 MWh/an.

Le syndicat s'engage également en diversifiant ses sources et vecteurs énergétiques.

Outre les Renault Zoé électriques, le syndicat a mis en circulation 3 poids lourds au GNV (gaz naturel pour véhicule) en remplaçant de véhicules au gasoil réformés en 2020. A terme, ce sont 10 camions qui rouleront au GNV.

Si le **gaz naturel du réseau** reste quasi-exclusivement une énergie fossile, et provenant de l'étranger, les projets locaux d'injection de méthane renouvelables se multiplient. Citons par exemple la **future unité de méthanisation de Combronde** (mise en service prévue au premier semestre 2023), le **futur méthaniseur des boues de la station d'épuration des Trois rivières de Clermont Auvergne Métropole**, la valorisation du biogaz de **Vernéa et de Puy-Long en biométhane** mi-2023.

► **Avenir Insertion** démantèle les roues de bac et les roues de voiture collectées en déchèterie, afin d'atteindre une valorisation matière maximale ;

► le verre collecté alimente l'opération « **Quand je trie le verre, je combats le cancer** », dans le cadre d'un partenariat avec le Comité départemental du Puy-de-Dôme de La Ligue contre le Cancer, sous forme d'un soutien fixe de 5 000 € par an, et d'une part variable de 5 €/t de verre collectée dépassant le tonnage collecté en 2018.

V. Ressources humaines du SBA

1 / Description de l'emploi dans le Syndicat

Le tableau des effectifs, au 31 décembre 2021, fait état d'un effectif de 223 agents (220 en juin 2020), répartis comme suit :

GRADE	EFFECTIF BUDGETAIRE
Filière administrative	
Directeur général des services	1
Attaché hors classe	1
Attaché principal	1
Attaché	1
Rédacteur principal 1ère classe	2
Rédacteur principal 2ème classe	4
Rédacteur	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	5
Adjoint administratif principal 2ème classe	4
Adjoint administratif	11
Sous total filière administrative	31
Filière technique	
Ingénieur principal	1
Ingénieur	1
Technicien principal 1ère classe	1
Technicien principal 2ème classe	5
Technicien	8
Agent de maîtrise principal	4
Agent de maîtrise	17
Adjoint technique principal 1ère classe	25
Adjoint technique principal 2ème classe	87
Adjoint technique	40
Adjoint technique à raison de 10 heures hebdomadaires	3
Sous total filière technique	192
TOTAL	223

Le nombre d'équivalent-temps plein (ETP), qui était en baisse de plus de 5 % entre 2018 et 2020 sous l'effet d'une recherche systématique de rationalisation des coûts et d'organisation générale des services, est **en légère hausse en 2021 suite à la crise sanitaire et le recours au contractuels pour pallier les effectifs des agents statutaires absents.**

	2018	2019	2020	2021
*ETP Contractuels	62,6	58,4	57,3	61,2
<i>dont emplois aidés</i>	2	3	2,6	1,3
**ETP Statutaires	196	187,5	187,7	186
<i>Catégorie A</i>	4,8	4,8	4,8	4
<i>Catégorie B</i>	15,2	12,2	12,7	14,7
<i>Catégorie C</i>	176	170,5	170,2	167,3
Total	258,6	245,9	245	247,2

*ETP contractuels : Équivalent Temps Plein des agents en activité en moyenne dans l'année (variation saisonnière)

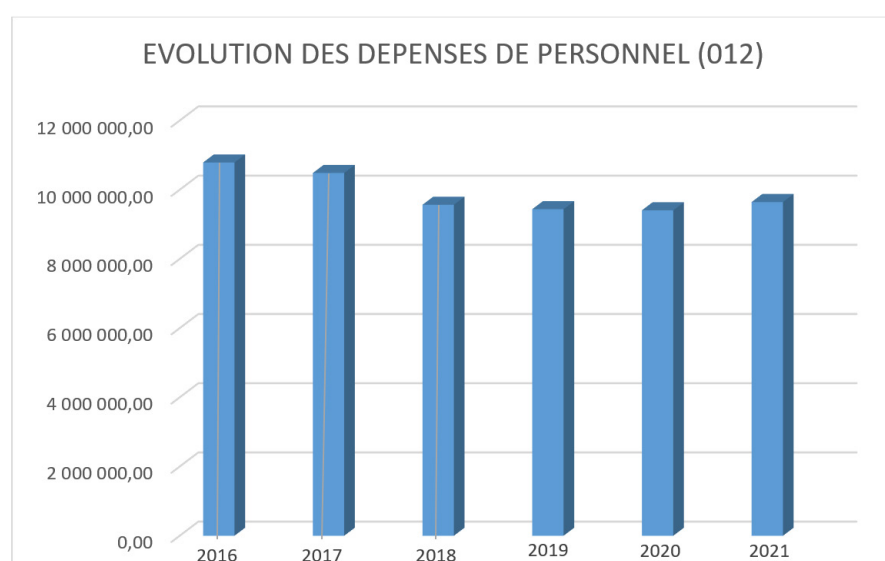
**ETP statutaires : Équivalent Temps Plein des agents en activité au 1er janvier de l'année

L'âge moyen des agents statutaires est de 47 ans et 8 mois au 31 décembre 2021.

2 / Evolution des dépenses de personnel

Un important **effort de maîtrise de la masse salariale est réalisé** depuis plusieurs années.

La part des dépenses de personnel (salaires et cotisations) se montre stable depuis 2018, après avoir connu une baisse importante et continue depuis 2016.



Marquée par une baisse significative depuis 2015, l'évolution des dépenses liées au personnel (rémunérations, cotisations, assurances) témoigne des efforts en faveur de l'**optimisation du service et de la maîtrise des coûts**.

- ▶ - 7 % entre 2015 et 2016,
- ▶ - 3 % entre 2016 et 2017,
- ▶ - 9 % entre 2017 et 2018,
- ▶ - 1% entre 2018 et 2019,
- ▶ stabilité entre 2019 et 2020,
- ▶ + 3 % entre 2020 et 2021.

3 / Evolution des métiers et des compétences

La mise en œuvre des projets de l'organisation implique une évolution des métiers et des compétences requises afin d'assurer :

- ▶ la mise en œuvre de la collecte alternée sur le territoire,
- ▶ le développement de la collecte des déchets en colonnes et le lavage des colonnes,
- ▶ la lutte contre les incivilités,
- ▶ l'encouragement à la valorisation et au réemploi,
- ▶ le développement de la collecte des biodéchets en proximité,
- ▶ l'optimisation des transferts et du transport de déchets,
- ▶ le renforcement de la relation avec l'utilisateur notamment pour expliquer la tarification incitative et pour adapter les contenants de collecte aux nouveaux usages,
- ▶ une attention toute particulière à la santé et la sécurité des agents.



4 / Dialogue social

Le dialogue social est favorisé afin de développer une **culture de concertation**. Au cours de l'année 2021, se sont tenus :

- ▶ 4 comités techniques,
- ▶ 3 comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail exceptionnels.

En 2021, l'animation du dialogue social a de nouveau été contrariée par la crise sanitaire. Malgré cela, une commission sur les avancements de carrière a pu être organisée.

Dans la continuité de l'année 2020, 2021 été marquée par la mise en place des **Lignes Directrices de Gestion** qui fixent notamment les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels et déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

Un **Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** a été arrêté par l'autorité territoriale. Cet outil de référence pour la gestion des ressources humaines est conçu pour définir la stratégie et les mesures destinées à réduire les écarts constatés entre les femmes et les hommes, notamment dans les domaines portant sur la rémunération, l'égal accès aux cadres d'emplois, grades et emplois. Il vise également à mieux concilier l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle, facteur déterminant de la progression de l'égalité réelle au travail. Il prévoit également la mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

5 / Absentéisme pour raison de santé

Les mesures prises depuis janvier 2017 pour limiter les absences pour raison de santé, en impactant davantage le régime indemnitaire, portent leurs fruits.

L'instauration d'un jour de carence dans les trois fonctions publiques dès 2018 poursuit le même objectif.

2017	2018	2019	2020 *	2021
14,72 %	13,21 %	12,92 %	13,10 %	13,45 %

**hors situations administratives exceptionnelles mises en place à l'occasion de l'épisode épidémique*

Le taux d'absentéisme correspond à la part du temps perdu en raison des absences. C'est la proportion d'agents théoriquement absents toute l'année. Il est calculé comme suit :

$$\frac{\text{nombre de jours d'arrêt}}{\text{nombre total de jours de travail}} \times 100$$

Il tend à se **stabiliser, après une forte baisse entre 2016 et 2018**.

On constate, depuis 2020, une légère augmentation des absences pour raison de santé liées à la maladie ordinaire. Cette augmentation s'accompagne, dans la durée, par un allongement des arrêts.

L'analyse proposée ici exclut les situations administratives exceptionnelles mises en place à l'occasion de la crise sanitaire que nous avons traversée en 2020 et qui s'est poursuivi sur l'année 2021 (Autorisation Spéciale d'Absence pour garde d'enfant, cas contact).

Cependant, de nombreux agents ont contracté la COVID, ce qui a engendré un nombre important d'arrêts de travail supplémentaires. Pour rappel, l'arrêt de travail pour COVID est bien enregistré en qualité de maladie ordinaire et ce, même si il n'est pas soumis au jour de carence.

VI / Information, concertation et gouvernance

Dès sa parution, le rapport annuel est téléchargeable sur le site internet du SBA afin d'être accessible à tous (usagers, élus, techniciens...).

Le rapport est également présenté en comité syndical, qui est public et au cours duquel la presse est invitée.

Chaque année, le rapport annuel est présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

The image shows a collage of website elements for the Syndicat du Bois de l'Aumône. At the top, there are navigation banners for 'SERVICES EN LIGNE', 'VOS CALENDRIERS DE COLLECTE', and 'LA MÉDIATHÈQUE'. Below these is a contact section with the SBA logo, 'TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET', 'GASPILLAGE', and contact details for the Syndicat du Bois de l'Aumône. A 'NOUS CONTACTER' button and phone number '04 73 647 444' are provided. There are also social media icons and a 'RETROUVEZ LE SBA SUR' section. A central 'ESPACE ÉLUS' section lists 'Marchés publics', 'Accès paiement sécurisé', and 'Espace presse'. To the right is a 'Restez informés!' newsletter sign-up form with fields for 'Adresse mail' and 'Commune', and a 'JE M'ABONNE' button. Below these are several content tiles: 'Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés Economie', 'Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés Economie Circulaire 2021 - 2027', 'Politique générale de protection des données à caractère personnel', 'Rapport annuel 2020', 'Pourquoi la TEOMI?', and 'SBA Infos 34'. A large blue checkmark is overlaid on the page, and a yellow circle highlights the 'LA MÉDIATHÈQUE' banner and the 'Rapport annuel 2020' tile.



III- INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

I / Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les compétences Traitement et Transfert des déchets ont été transférées au VALTOM, œuvrant à l'échelle du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire.

Le VALTOM exploite **2 quais de transfert implantés sur le territoire du SBA, situés à Riom et Vertaizon**. Le syndicat départemental a confié leur gestion et le transport des déchets jusqu'aux exutoires au SBA.

Prestation	Mode de gestion	Début de contrat	Fin du contrat
Collecte et transfert des OMA	Régie	1975	/
Collecte en déchèterie	Régie	1980	/
Transfert des OMr et de la CS depuis les quais de Riom et Vertaizon	En régie pour le compte du VALTOM	2014	
Transfert des Déchets Dangereux des Ménages (DDM)	VALTOM (marché public avec Chimirec)		
Traitement et valorisation des Déchets Dangereux des Ménages (DDM)	VALTOM (marché public avec Chimirec)		
	Convention avec l'éco-organisme EcoDDS	26/07/2013	jusqu'à la fin de l'agrément de l'Eco-organisme
Collecte des huiles usagées	VALTOM (marché public avec Chimirec)		31/12/2022
Traitement des OMr et des NR	VALTOM (Délégation de Service Public Vernéa et Veolia)		
Stockage du verre	Marché Echalié Paprec	12/10/ 2019	12/10/2023
Tri des emballages et papiers	VALTOM (marché public avec Echalié Paprec)		
Tri et valorisation des déchets verts	VALTOM (marché public avec Veolia, Ecovert Boilon et Vernéa)		
Tri et valorisation des métaux	VALTOM (marché public avec Praxy Centre)		
Traitement des OMr / Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Culhat en post-exploitation réglementaire	Régie	1977	2029
Tri et valorisation des gravats	VALTOM (marché public avec Ecovert Boilon)		
Traitement des gravats	VALTOM (marché public avec Colas)		
Transfert et valorisation des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)	Convention avec l'éco-organisme OCAD3E/Ecosystème	01/01/2021	31/12/2026
Transfert et traitement des piles	Convention avec l'éco-organisme Corepile	26/10/2017	31/12/2021
Valorisation des pneumatiques	Convention avec Procar	14/01/2011	indéterminé

Valorisation et traitement du bois	VALTOM (marché public avec Ecovert Boilon)		
Valorisation et traitement du plastique dur	VALTOM (marché public avec Suez)		
Valorisation et traitement du polystyrène	/		
Valorisation et traitement du plâtre	VALTOM (marché public avec Echalière Paprec)		
Valorisation des textiles	Conventions avec l'éco-organisme EcoTLC et avec l'association Le Relais 48	01/01/2014	Tacite reconduction
Transfert et traitement des lampes (déchèteries de Riom et Veyre-Monton + siège)	Convention Eco-organisme OCAD3E/Recylum	01/01/2021	31/12/2026
Valorisation des cartouches d'encre	LVL	09/07/2014	indéterminé
Valorisation de l'huile alimentaire	VALTOM (convention avec Chimirec)		
Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)	Convention avec l'éco-organisme DASTRI	01/01/2017	Reconductible jusqu'à la fin de l'agrément de l'Eco-organisme
Collecte du mobilier	VALTOM (Convention avec l'éco-organisme Ecomobilier)	23/12/2014	jusqu'à la fin de l'agrément de l'Eco-organisme
Collecte des radiographies	Convention de partenariat avec l'Association des Pharmaciens Humanitaires d'Auvergne Matériel Médical	26/10/2017	Reconduction illimitée
Collecte des capsules usagées Nespresso	Convention avec SUEZ	01/06/2017	Reconduction illimitée
Valorisation des emballages ménagers et des papiers graphiques	Convention avec l'éco-organisme CITEO (Barème F)	01/01/2018	31/12/2022



II / Budget, coût du service et financement

1. Montant annuel global des dépenses liées aux investissements

Les dépenses d'investissement (équipements hors amortissement et hors remboursement du capital des emprunts) se sont élevées en 2021 à :

Dépenses d'investissement	Montant en €
Véhicules	919 544 €
Acquisition matériel et mobilier, informatique	154 786 €
Infrastructures : sites d'exploitation, déchèteries, CET	1 450 126 €
Acquisition et installation moyens de collecte (bacs, PAC, colonnes)	749 429 €
Total	3 273 885 €

Les plus importantes dépenses d'équipement sont :

- ▶ les **infrastructures et bâtiments**, notamment, en 2021, la fin de la construction du nouveau pôle de valorisation de Lezoux ;
- ▶ les **véhicules**. Il s'agit de renouvellements courants de la flotte et d'adaptation à l'évolution des modes de collecte ;
- ▶ l'**acquisition des bacs ainsi que l'acquisition et l'implantation des PAC**,

Le pôle de valorisation de Lezoux a été réalisé avec un recours à l'emprunt de 1,5 M€ souscrit en fin d'année 2021.

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Objet	Fournisseur	Département	Montant 2021
Traitement	VALTOM	63	9 749 196 €
Carburant	BOLLORE ENERGY	63	392 914 €
Carburant	TOTAL ENERGY	63	249 610 €
Carburant	ETS LARZAT ET MEYRONNE	63	225 793 €
Assurance	SMACL	79	167 916 €
Entretien véhicules	FAURIE RIOM	63	150 605 €
Traitement déchets dangereux	CHIMIREC MASSIF CENTRAL SARL	48	102 570 €
Accès déchèterie	CU CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	63	92 470 €
Entretien locaux	ONET SERVICES	13	89 435 €
Pneumatiques	EUROMASTER	63	86 730 €
Télécommunications	ORANGE BUSINESS	75	78 811 €
Énergie	EDF COLLECTIVITES	75	66 298 €
Affranchissement	NEOLOG	94	65 818 €
Maintenance et Transfert données	SULO France	75	57 731 €
Accès déchèterie	SICTOM SUD ALLIER	03	50 994 €

Montants supérieurs à 50 000 € versés en 2021

2. Charges du service public

Les montants présentés ci-dessous sont issus de la matrice des coûts (méthode d'exploitation analytique définie par l'ADEME). Elle permet de détailler les coûts par « étape » et par flux.

Sont uniquement concernées ici les charges (les recettes et le coût du service sont étudiés plus bas).

	2019		2020		2021	
	k€ HT	€ HT/hab	k€ HT	€ HT/hab	k€ HT	€ HT/hab
Structure, Communication, prévention	3 948 099 €	24,2 €	4 035 670 €	24,7 €	4 191 858 €	25,4 €
Précollecte et Collecte PAP et PAC	6 641 592 €	40,7 €	6 352 300 €	38,9 €	6 454 670 €	39,1 €
Déchèteries	1 856 518 €	11,4 €	1 864 505 €	11,4 €	2 266 776 €	13,7 €
Précollecte et collecte Verre	246 794 €	1,5 €	279 694 €	1,7 €	307 647 €	1,9 €
Transport	1 850 034 €	11,3 €	1 689 804 €	10,3 €	1 872 073 €	11,3 €
Traitement	8 236 475 €	50,4 €	8 667 364 €	53,1 €	8 955 868 €	54,2 €
Total des charges	22 779 512 €	139,5 €	22 889 337 €	140,1 €	24 048 892 €	145,6 €

On note en 2021 l'effet du passage en collecte alternée d'une partie du territoire et celui du déploiement des points d'apport collectif qui permettent de contenir le coût de collecte.

La **production d'ordures ménagères par habitant est de nouveau en baisse** après une hausse en 2020. La production de collecte sélective est en hausse, confirmant ainsi la bonne sensibilisation aux gestes de tri. Les **dépenses restent très impactées par l'augmentation des coûts de traitement** :

- ▶ + 7,5 % sur le prix à la tonne pour les ordures ménagères et les non recyclables des déchèteries,
- ▶ + 5 % sur la contribution par habitant entre 2020 et 2021.

Après une année 2020 où la crise sanitaire a totalement bousculé l'activité, l'année 2021 a permis de retrouver une certaine « normalité » dans le fonctionnement du syndicat, de poursuivre les actions et d'initier de nouveaux projets d'organisation et d'investissements.

Les charges prennent en compte l'amortissement de l'ensemble des investissements réalisés.



Collecte

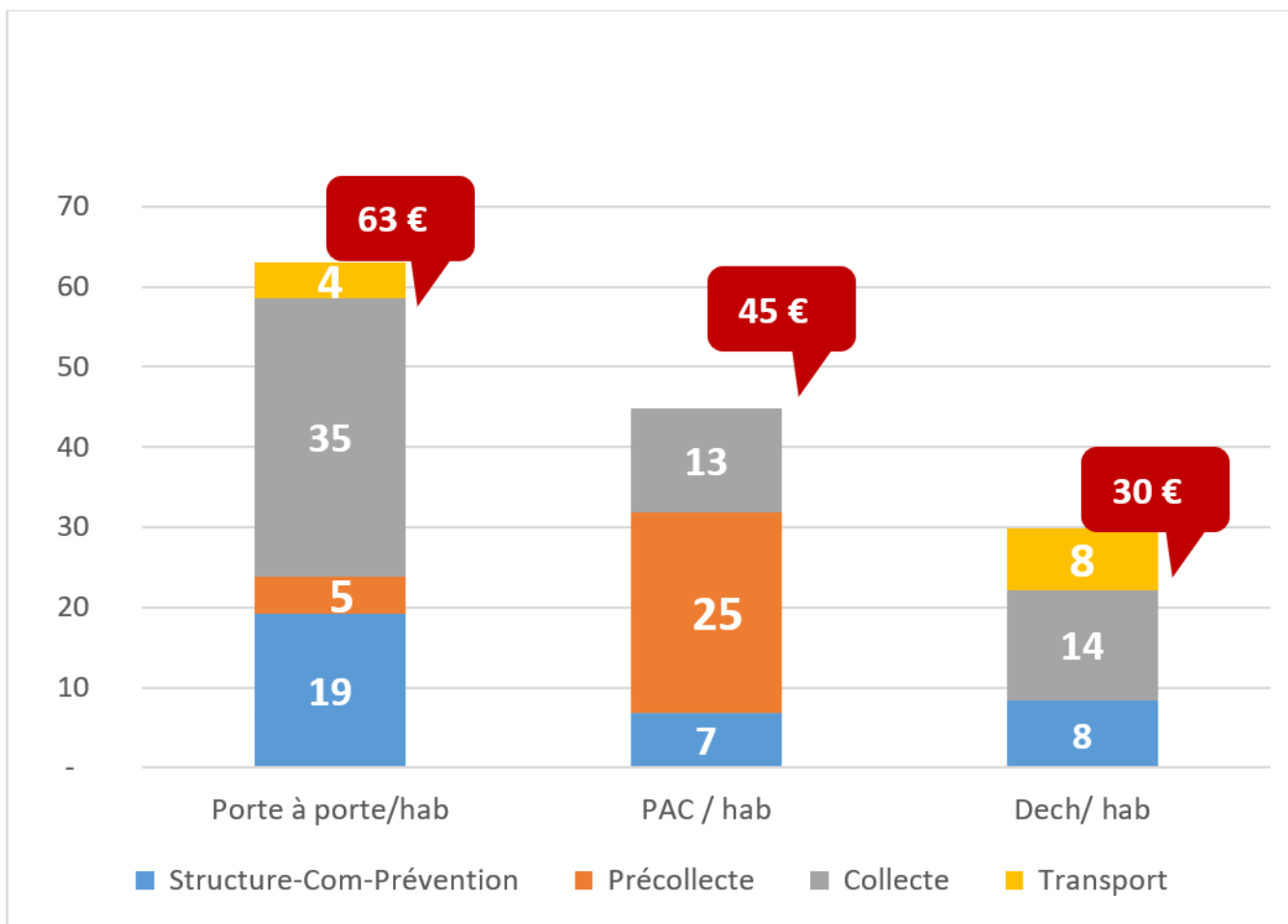
Grâce au travail d'optimisation, à la collecte en PAC et à la collecte alternée, **les coûts de collecte n'augmentent pas malgré un coût de carburant passé de 1,26 € TTC le litre en moyenne en 2020 à 1,43 € TTC en moyenne en 2021 et une inflation générale de l'ordre de 1,6 % en 2021** (source INSEE janvier 2022).

Il faut noter que l'ensemble des charges techniques et fonctionnelles (hors traitement) de la collecte en porte à porte représente 63 € par an et par habitant desservi contre 45 € en collecte en point d'apport collectif (coûts de fonctionnement et amortissements des investissements).

Répartition selon les modes de collecte

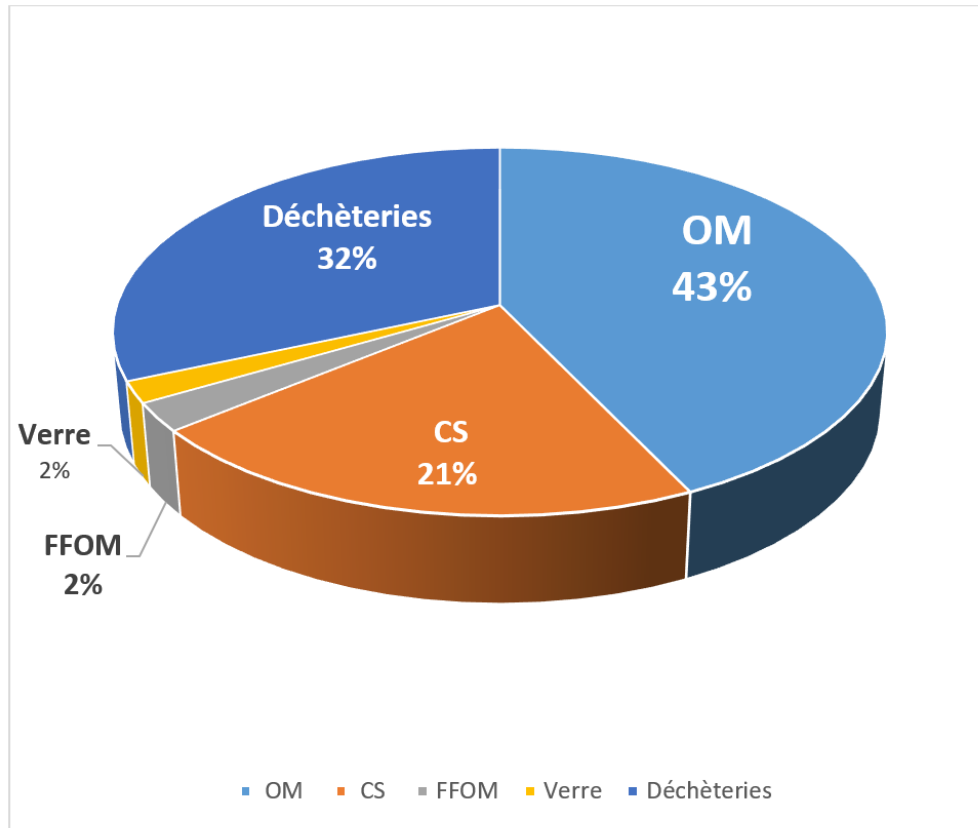
Grâce au travail d'optimisation et à la collecte alternée, les coûts de collecte continuent leur baisse, tendance amorcée lors des exercices précédents.

Il faut noter que l'ensemble des charges techniques et fonctionnelles (hors traitement) de la collecte en porte-à-porte représente 60 € par an et par habitant desservi contre 48 € en collecte en point d'apport collectif (coûts de fonctionnement et amortissements des investissements).



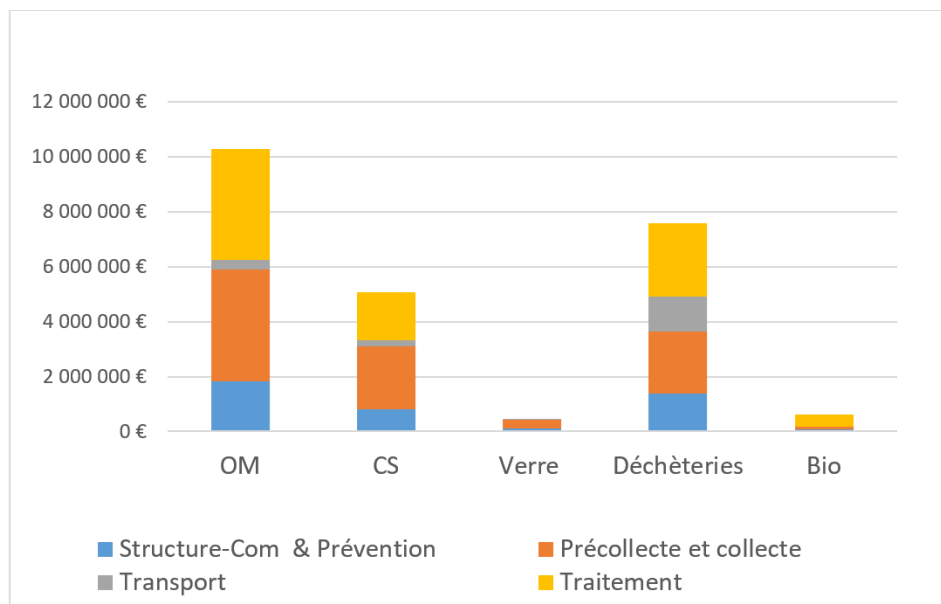
Charges HT par mode de collecte et par habitant desservi - hors traitement

Répartition par flux



Charges par flux

Répartition par flux et par étape technique



Répartition des charges par flux et par étape technique

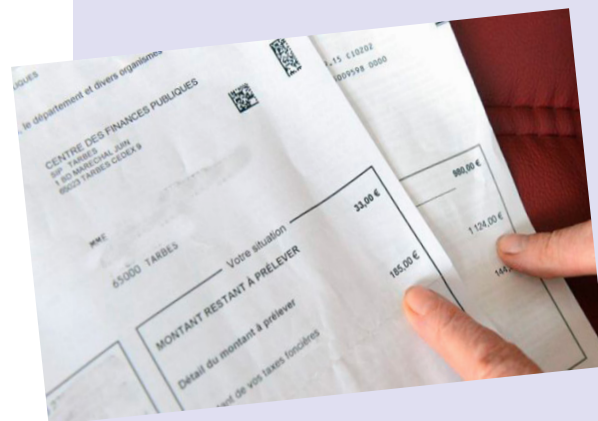
Les ordures ménagères représentent 43 % des charges pour 30 % des tonnages. Cela reste le plus gros poste de dépenses. Le flux CS représente 21 % des charges pour 11 % des tonnages. La collecte et le traitement du verre représentent 2 % des dépenses.

Les flux en déchèteries représentent 31% des dépenses pour 50 % des tonnages collectés. Le flux biodéchets est encore en expérimentation ou réservé à des professionnels.

3. Recettes du service public

Le financement du service public est assuré principalement par la **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi)**.

Les autres recettes sont notamment constituées des **ventes de matériaux, des soutiens des éco organismes, des redevances pour les prestations de collecte des professionnels ou d'accès en déchèterie, du paiement des prestations effectuées pour d'autres collectivités et des aides** (subventions ou emplois aidés).



3.1. Fiscalité

La collectivité est un établissement à fiscalité propre depuis le 21 septembre 2002. Le SBA est partiellement assujetti à la TVA depuis le 1^{er} janvier 2006.

Alors qu'ils étaient auparavant redevables de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères les usagers du syndicat sont redevables depuis 2018 d'une **taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi) qui est calculée sur deux éléments :**

- ▶ **part fixe** : le montant est égal au taux déterminé par la collectivité appliqué à la base du foncier bâti ;
- ▶ **part variable incitative** : basée sur la production de déchets de l'année précédente (nombre de levées ou d'apports et volume des levées ou apports).

En 2021 la part fixe représentait 76 % du montant global.

Avant la mise en place de la TEOMi, certains EPCI, en régime dérogatoire, fixaient leur taux de TEOM. Les taux pouvaient alors être très différents d'un EPCI à l'autre. L'ex Riom Communauté bénéficiait d'un volume important de bases du foncier bâti des surfaces commerciales et avait donc un taux plus faible que le reste du territoire.

Conformément à l'article 1636 B undecies du Code Général des Impôts, afin de limiter les hausses de cotisation liées à l'harmonisation des modes de financement, le comité syndical du SBA a décidé de **l'instauration de deux « zones » sur lesquelles des taux différents peuvent être appliqués sur une période limitée à 10 ans**. La première zone correspond à l'ancienne « Riom Communauté » et la seconde représente le reste du territoire du SBA.

La TEOMi est perçue par le Syndicat du Bois de l'Aumône via les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) adhérents comme l'autorise l'article 1379-0-bis du Code Général des Impôts.

En 2021, la recette de TEOMi représente 80 % des recettes de fonctionnement perçues par le SBA.

	2019	2020	2021
Part fixe	14 679 288 €	15 211 158 €	15 706 186 €
Part variable	4 890 319 €	4 779 350 €	5 037 665 €
Total TEOMi	19 569 607 €	19 990 508 €	20 743 851 €
Par habitant (*)	119,8 €	121,8 €	125,6 €

En 2021, le **taux de TEOM de l'ancien territoire de Riom Collectivité est passé à 8,76 %, celui du reste du territoire est resté à 10,88%**. Par ailleurs, les bases fiscales ont augmenté de 1,8 % entre 2020 et 2021. Ce phénomène est lié à l'augmentation en volume (nouvelles constructions) et à l'augmentation en valeur codifiée à l'article 1518 bis du Code Général des Impôts (indexation sur l'inflation).

La part variable (24 % du montant global) a été calculée sur 1,81 millions de levées (- 1 %) et 1,47 millions d'apports en PAC (+ 6 %). Ces évolutions s'expliquent par l'effet du déploiement de nouveaux PAC.

Les tarifs de la part incitative décidés en 2019 sur les levées et apports 2020 (produit perçu en 2021) n'avaient pas changé depuis 2017. **En 2020, dans le cadre de la stratégie d'harmonisation et d'incitation, les tarifs des levées et apports d'ordures ménagères ont été ré évalués, ils se sont appliqués aux levées et apports 2021 et seront perçus en 2022.**

Les tarifs concernant la collecte sélective n'ont pas été modifiés.



3.2. Redevances Spéciale et Spécifique

Conformément aux articles L2224-13 à 17 et L2333-76 à 80 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SBA a instauré la **redevance spéciale** au 1^{er} janvier 1995. Cette redevance est appliquée aux professionnels et aux collectivités, elle est calculée depuis 2018 à partir de leur production réelle de déchets. À partir de cette date, les professionnels qui produisent le moins de déchets ne sont plus facturés en redevance spéciale mais sur la part incitative de la TEOMi comme des ménages.

En redevance spéciale, une franchise est appliquée aux professionnels et non aux collectivités.

La facturation de la **redevance spéciale concerne, en 2021, 230 collectivités et 531 professionnels pour montant total de 1 000 000 € TTC.**

L'accès des professionnels aux déchèteries est également soumis à facturation, appelée redevance spécifique, qui repose sur le nombre de passages, le type et le volume des déchets (estimé de visu par le gardien). Les professionnels étant responsables des déchets qu'ils produisent, ces prestations leur sont facturées. **Le SBA a émis 1 088 factures d'accès en déchèterie en 2021 pour un montant global de 123 k€ HT.**

	Professionnels SBA	Professionnels hors SBA
Forfait d'accès par passage (sauf si dépôt uniquement de ferraille, carton, plastique ou polystyrène)	19,40 € HT	28,60 € HT
Encombrants non-recyclables	36,55 € HT/m ³	
Déchets verts, bois	8,40 € HT/m ³	
Gravats	30,03 € HT/m ³	
Plâtre *	21,00 € HT/m ³	
Plastique dur, polystyrène *	Gratuit	Gratuit

* uniquement sur les déchèteries où ces flux sont acceptés

Les dépôts des huiles de vidange et leurs bidons, des DEEE, des déchets dangereux et des pneumatiques sont interdits aux professionnels.

3.3. Autres factures aux usagers

Le Syndicat du Bois de l'Aumône facture aussi aux usagers **des composteurs, des remplacements de cartes ou des « frais de nettoyage » en cas d'incivilités.**

Pour 2021, le SBA a émis ► 785 factures pour des composteurs et accessoires pour un montant de 25 k€ HT, ► 925 factures pour le renouvellement de cartes d'accès pour un montant de 9,8 k€ HT, ► 469 factures de frais de nettoyage pour un montant de 70 k€ TTC.

3.4. Coût et financement du Service Public de Gestion des Déchets

Le financement couvre le coût du service. Les prévisions de dépenses et recettes sont précises malgré de nombreuses contraintes externes et de nombreuses données liées à l'anticipation du comportement des usagers (tonnages, production de déchets).

	Coût	€/hab
Coût aidé TTC	21 473 845 €	130,05 €
TEOMi	20 743 851 €	125,63 €
Redevance spéciale	1 032 337 €	6,25 €
Redevance spécifique	122 617 €	0,74 €
Total Financement	21 898 805 €	132,62 €
Écart entre financement et coût en €	424 960 €	2,57 €
Écart entre financement et coût en %	2,0 %	

Le financement doit aussi permettre d'envisager les futurs investissements. Les prévisions de dépenses et recettes sont précises malgré de nombreuses contraintes externes et de nombreuses données liées à l'anticipation du comportement des usagers (tonnages, production de déchets).

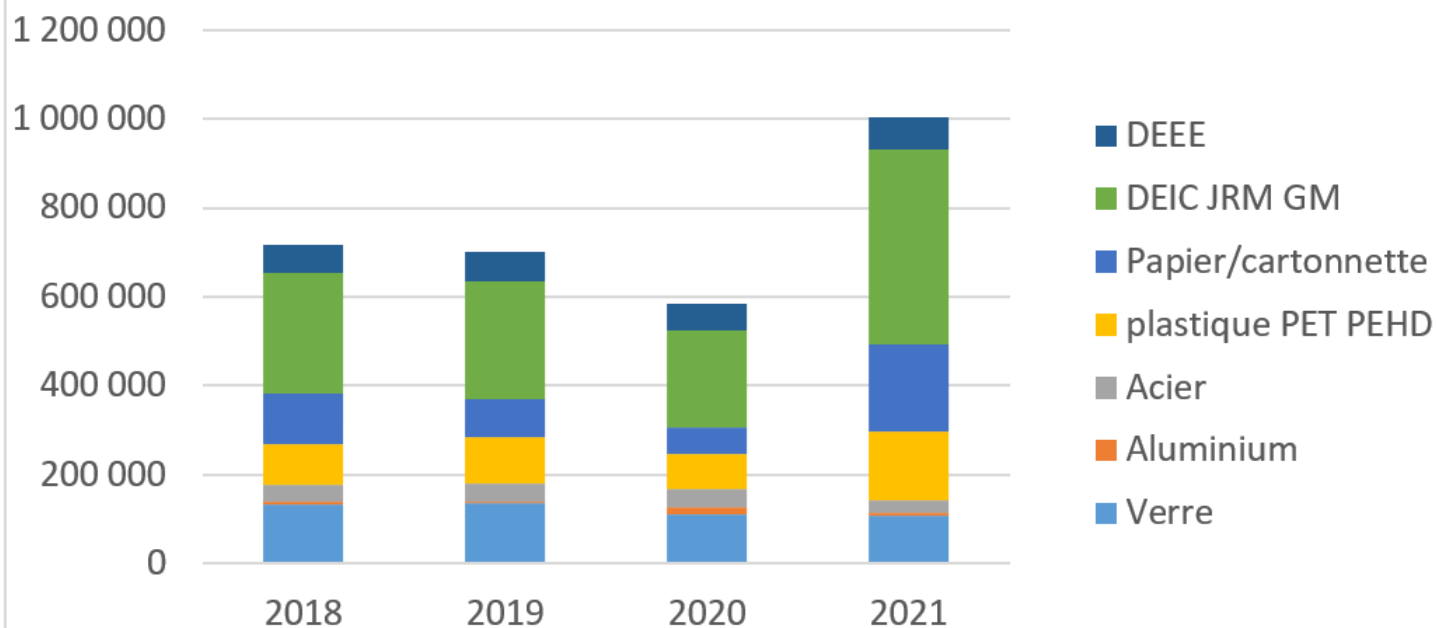
3.5. Autres recettes

Les prix de reprise ont été en baisse constante entre 2017 et 2020 et souvent limités aux prix « plancher ».

	2019	2020	2021
Verre	136 344 €	111 658 €	107 316 €
Aluminium	3 480 €	14 147 €	7 392 €
Acier	42 115 €	41 889 €	29 302 €
plastique PET PEHD	101 970 €	79 290 €	154 811 €
Papier/cartonnettes	86 814 €	60 012 €	194 963 €
DEIC+ JRM GM	264 538 €	218 522 €	437 459 €
Ferraille, batteries, polystyrène,...	105 004 €	82 986 €	221 156 €
DEEE	65 247 €	59 396 €	72 679 €
Total matériaux	805 512 €	667 900 €	1 225 079 €
CITEO emballages	1 416 471 €	1 472 072 €	1 472 072 €
CITEO papiers	163 290 €	163 729 €	156 883 €
DEEE	17 480 €	17 940 €	18 860 €
ECO TLC (Re Fashion)	16 213 €	16 213 €	
ECO DDS	9 596 €	13 035 €	10 774 €
ECO Mobilier	65 714 €	64 001 €	82 552 €
Total Eco organismes	1 688 764 €	1 746 990 €	1 741 141 €

Vente matériaux et soutien éco organismes en €

Evolution des recettes de vente de matériaux



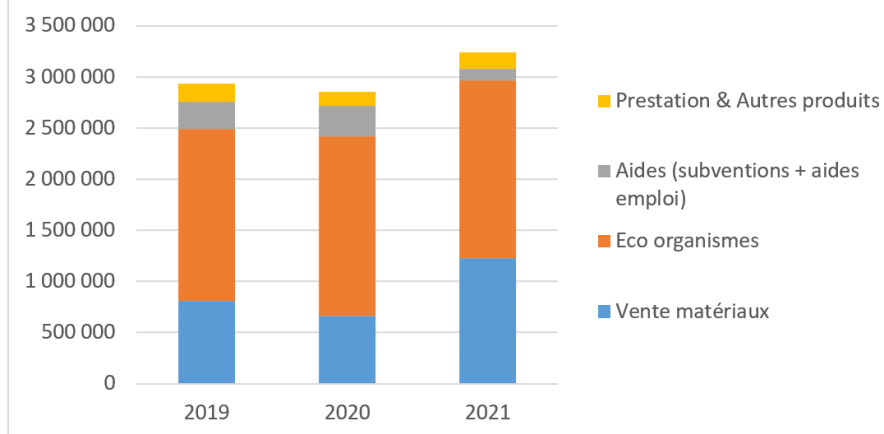
Plusieurs causes ont été en 2021 à l'origine de **l'augmentation des coûts des matières premières**. On peut noter les effets de la baisse du dollar, et des tensions politiques entre certains pays. Mais c'est avant tout la sortie de pandémie de Covid 19 qui a été à l'origine d'une hausse de la demande. La forte demande des consommateurs ne correspondait pas aux capacités d'extractions et de productions mondiales.

Par ailleurs les capacités de transport ont été aussi dépassées et le blocage du canal de Suez au printemps n'a fait qu'amplifier les soucis de logistique.

Les matériaux issus du recyclage ont été plus demandés et leur prix a été ré évalué. L'ensemble de ces facteurs explique la montée des prix de rachat des matériaux.

Pour le SBA c'est une augmentation de l'ordre de 83%.

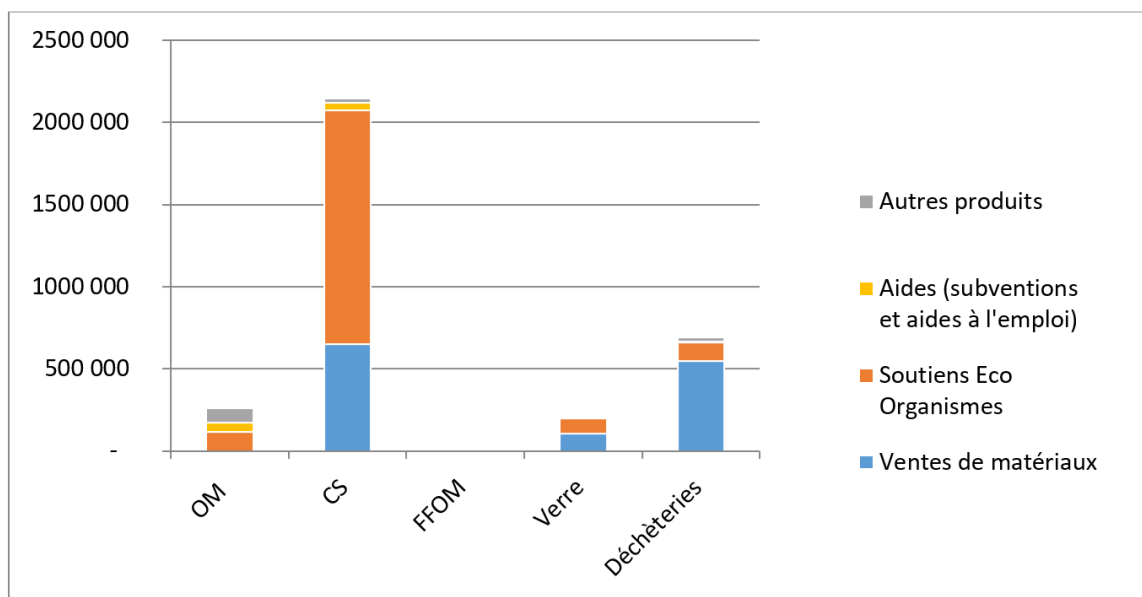
Evolution des recettes



Il faut noter une **baisse des subventions de fonctionnement**, on avait en 2020 une subvention de 165 000 € pour la fin du contrat d'économie circulaire (CODEC).

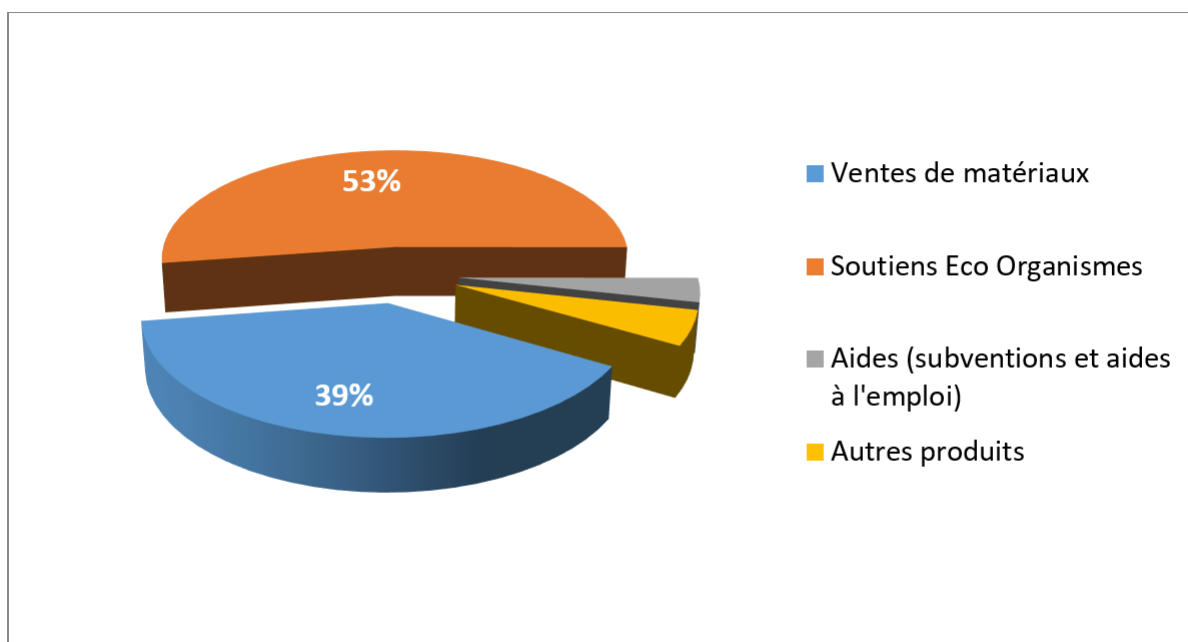
L'augmentation des tonnages permet de conserver les aides des éco organismes. En effet les recettes de CITEO sont liées au calcul du « soutien de transition » prévu dans le cadre du barème F (2018-2022). Le respect des critères "extension des consignes de tri, performance, et optimisation des collectes permet de bénéficier de ce soutien".

Eco TLC, l'éco-organisme de la Filière textile, linge de maison et chaussures est devenu « Re Fashion », il n'y a pas eu d'animation spécifique autour du textile donc pas d'aide de cet éco organisme.



Répartition des produits par flux

Les soutiens des éco-organismes représentent la plus grosse part des produits perçus (hors contribution des usagers). Ils sont principalement affectés à la collecte sélective.



Répartition par type de produits

Les recettes de vente de matériaux représentent 39 % du total contre 23 % en 2020.

La collecte sélective représente un coût aidé TTC (coût résiduel pour la collectivité) égal à 3 M€ (soit 18,2 € par habitant ou 351 € par tonne). C'est ce qui justifie la politique de prévention et la tarification appliquée aussi à la collecte sélective.

Les « autres produits » proviennent notamment :

- ▶ du dispositif dit du "ticket de sortie" que versent les anciennes collectivités adhérentes pour participer aux charges de l'entretien de Culhat
- ▶ des prestations à d'autres collectivités,
- ▶ de la facturation des incivilités, des remboursements de sinistres.

4. Coût aidé

Le coût aidé du service public est **le coût qui reste à la charge de la collectivité** : il représente l'ensemble des charges qui affectent le service (structure, communication, prévention, collecte, transport, traitement...), déduction faite des produits (ventes de matériaux, soutiens des sociétés agréées, aides diverses...).

Le SBA supporte, en plus de l'inflation générale, une augmentation forte et continue des coûts de traitement. L'évolution des prix de revente des matériaux et l'optimisation engagée notamment sur la collecte, permet de contenir les augmentations.

Les charges et produits sont indiqués ci-dessous.

	2019	2020			2021		
	en €/hab	k€	€/t	€/hab	k€	€/t	€/hab
Total des charges	139,46 €	22 858 €	326,03 €	139,31 €	24 049 €	337,33 €	145,64 €
Recettes	17,54 €	2 857 €	40,75 €	17,41 €	3 349 €	46,98 €	20,28 €
Coût aidé HT	121,91 €	20 000 €	285,28 €	121,90 €	20 700 €	290,35 €	125,36 €
Coût aidé TTC	126,39 €	20 779 €	296,38 €	126,64 €	21 474 €	301,21 €	130,05 €

Le coût des déchets - 2021

Par type de déchets



5. Contribution moyenne par habitant

La contribution correspond aux sommes perçues directement (TEOMi qui comprend la part fixe et la part variable incitative) hors redevances spéciale et spécifique.

Il faut noter que la part fixe de la TEOMi est basée sur le foncier bâti et dépend donc des bases fiscales réévaluées chaque année par les services fiscaux.

- ▶ **2019 : 120,9 €**
- ▶ **2020 : 121,8 €**
- ▶ **2021 : 125,7 €**





III- PERSPECTIVES 2022

► Pôles de valorisation

2022 verra le lancement des travaux de création du nouveau pôle de valorisation de Combronde.

Ce deuxième pôle de valorisation intégrera dès sa conception une mathériauthèque. Sera également testé sur ce site un espace végétation, autonome sécurisé et contrôlé accessible 24h/24.

La transformation de la déchèterie de Veyre-Monton en pôle de valorisation, comprenant notamment une extension à plat et le développement du réemploi, sera également étudiée durant cette année.

► Collecte des biodéchets

Le déploiement de la collecte en apport volontaire des biodéchets sera poursuivi sur l'espace urbain et le déploiement des composteurs partagés sur le reste du territoire. L'objectif fixé par la loi étant de permettre à tous les usagers d'avoir une solution de tri à la source des biodéchets.

► Recyclerie et pôle de valorisation de Riom

En 2022, un appel à manifestation d'intérêt sera lancé auprès de différentes structures de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire pour lancer le projet. En parallèle, les démarches foncières seront poursuivies afin d'acquérir les surfaces nécessaires à ce projet.

► Préparation au passage à la collecte alternée sur l'agglomération de RLV et la communauté de commune de Mond'Arverne :

Les équipes d'exploitation vont préparer la dernière phase d'optimisation de la collecte afin que tout le territoire du SBA desservi en collecte en porte-à-porte passe en collecte alternée au 1^{er} janvier 2023 (une semaine la collecte des ordures ménagères, une semaine la collecte sélective).

► Sécurisation des déchèteries :

Sur l'année 2022, l'ensemble des déchèteries devrait être sécurisé en renforçant les clôtures, en dégagant les champs de vue sur le périmètre des installations et en installant des systèmes de vidéosurveillance raccordés à des PC virtuels.



GLOSSAIRE/LEXIQUE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

CS : Collecte Sélective

Déchets recyclables secs issus des ordures ménagères, hors verre.

Cette catégorie est composée des papiers (journaux, revues, magazines, papiers bureautiques, enveloppes, catalogues, annuaires...) et des emballages en carton, métaux (aluminium et acier), plastique (PET clair et foncé, PEHD, pots et barquettes) et les briques alimentaires.

Ils sont collectés auprès de tous les usagers du SBA (particuliers et assimilés), en bacs et colonnes jaunes. Depuis peu, un tri plus fin a été mis en place grâce aux PAC carton en centre-bourg et aux colonnes à papier en déchèterie.

Ils sont ensuite triés au centre Echalièr, implanté dans la zone du Brézet à Clermont-Ferrand. Chaque matière y est séparée puis envoyée vers des usines de recyclage.

DA : Déchets Assimilés

« Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières ».

Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. »

DASRI : Déchets des Activités de Soins à Risque Infectieux

« Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Sont notamment concernés les déchets piquants, coupants, tranchants qui ne doivent en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques. L'élimination doit se faire conformément à la réglementation en vigueur ».

Le SBA (dans certaines déchèteries) et certaines pharmacies collectent les déchets dits piquants, coupants et tranchants tels que les aiguilles, les seringues, les cathéters... conditionnés dans les boîtes à aiguilles jaunes à couvercle vert, mises à disposition gratuitement des patients en auto traitement ou utilisateurs d'autotests de diagnostic de maladies infectieuses transmissibles, bénéficiaires de ce dispositif.

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

« Déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessite un traitement spécifique. Ils étaient auparavant dénommés DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) ou DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées). »

Ils sont collectés en déchèterie.

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Déchets d'équipements électriques et électroniques, parmi lesquels on distingue les

- ▶ gros électroménagers hors froid (GEHF) : chauffe-eau, gazinière...
- ▶ gros électroménagers froid (GEF) : frigo, congélateurs...
- ▶ petits appareils en mélange (PAM) : grille-pain, sèche-cheveux...

Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Certains DEEE sont des déchets dangereux. Ils sont collectés en déchèterie.

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

« Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché ne relèvent pas de ce périmètre. »

FFOM

Fraction fermentescible des ordures ménagères : il s'agit des biodéchets, composés des restes de repas (épluchures, ...).

NR : Non recyclables

Flux en déchèterie, équivalent aux « encombrants », pour les déchets ne disposant pas encore de filière de recyclage.

Ils sont incinérés à Vernéa, avec production d'électricité.

OMA : Ordures Ménagères Assimilées

« Les ordures ménagères et assimilées sont les déchets ménagers et assimilés qui sont produits « en routine » par les acteurs économiques dont les déchets sont pris en charge par le service public de collecte des déchets (ordures ménagères résiduelles et déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire : verre, emballages et journaux-magazines). En sont exclus les déchets verts, les déchets d'encombrants, les déchets dangereux, les déblais et gravats, c'est-à-dire les déchets qui sont produits occasionnellement par les ménages et ce, quel que soit leur type de collecte. »

OMr : Ordures Ménagères résiduelles

Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives, car ne disposant pas de filière de recyclage.

Elles sont collectées auprès de tous les usagers du SBA, en bacs verts (particuliers) et bleus (assimilés).

Acheminées à Vernéa, elles y subissent une séparation selon leur taille.

La fraction fine est stabilisée puis enfouie à Puy-Long, la fraction grossière est incinérée, la chaleur dégagée par la combustion étant pour l'heure valorisée en électricité

PAP : Porte-à-Porte

Mode de collecte des OMr, de la CS et des biodéchets (des assimilés dans ce dernier cas) dans lequel chaque usager possède des bacs à son domicile. La benne à ordures ménagères passe donc à proximité de chaque logement équipé afin de procéder à la collecte.

PAC

Point d'apport collectif. Constitué d'abri-bacs, de colonnes aériennes, semi-enterrées et enterrées, pour la collecte des OMr, de la CS, du carton, du papier et du verre.

RS : Redevance Spéciale

« Elle est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour la gestion des déchets non-ménagers qu'elle prend en charge, dits « assimilés », c'est-à-dire ceux produits par les entreprises ou les administrations. »

Lorsque la collectivité finance son service de gestion des déchets au moyen de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées (TEOM ou TEOMi), elle doit mettre en place une Redevance Spéciale.

Redevance Spécifique

Payée par les professionnels pour l'accès en déchèterie.

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

« Impôt local, assis sur le foncier bâti, destiné à pourvoir aux dépenses du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle est perçue avec la taxe foncière, et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local. Ainsi, elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produite par le ménage ou le professionnel. »

TEOMi : TEOM incitative

TEOM incluant une part variable en fonction de l'utilisation réelle du service. Il s'agit d'instituer une part incitative de la TEOM, assise sur la quantité et éventuellement la nature des déchets produits, exprimée en volume, en poids ou en nombre d'enlèvements. La part incitative s'ajoute à la part fixe basée sur la valeur locative.



Syndicat du Bois de l'Aumône
13 rue Joaquin Perez Carretero
Zone de Layat II
63200 RIOM Cedex
Tèl : 04.73.647.444

